

La LETTRE du

Numéro 21 - Juillet 2022



LE SYNDICAT DES
PSYCHIATRES
DES HÔPITAUX

Motions AG 2021

Pédopsychiatrie

Financement

Certification

Droits et moyens
syndicaux

DPC



Sommaire

Motions syndicales votées en Assemblée Générale	05
La crise de la pédopsychiatrie, les assises de la santé mentale et après...	11
Un beau discours présidentiel qui laisse pourtant des problèmes majeurs sans réponse	12
Le discours du ministre de la Santé du 19 janvier 2022 ne peut que nous laisser extrêmement perplexes...	13
Soutien à la psychiatrie publique toulousaine	14
Le bilan des 5 ans, 20 minutes d'autosatisfecit sans nuance !	15
La psychiatrie publique en colère	17
Où en est la Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent à ce jour ? Qui peut le dire ?	18
Financement de la psychiatrie : point d'étape	19
Réforme du financement de la psychiatrie : Modalités infrarégionales d'allocation de moyens	20
Le Boycott de la Certification	21
Droits et moyens syndicaux des personnels médicaux	22
Le Développement Professionnel Continu (DPC) pour les psychiatres d'exercice public proposé par le SPH et la SIP - La certification périodique des professionnels de santé	24
Programme des 40 ^{es} Journées de la SIP	28
L'information psychiatrique est virale !	38
Appel à cotisation SPH 2022	40
Bulletin d'adhésion SPH	41

SPH - Le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux

Président : Dr Marie-José Cortes

CH Le Vinatier - Pôle Ouest - 95 bd Pinel - BP 30039 - 69678 Bron cedex

Tél. : 04 37 91 52 21 - Courriel : secretariatsip2@gmail.com

Editeur et régie publicitaire

Réseau Pro Santé - M. Tabtab, Directeur

14, Rue Commines - 75003 Paris - Tél. : 01 53 09 90 05

E-mail : contact@reseauprosante.com - web : www.reseauprosante.fr

Imprimé à 4800 exemplaires. Fabrication et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire.

Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



LE SYNDICAT DES
PSYCHIATRES
DES HÔPITAUX



Chère Collègue, Cher Collègue,

Alors que la pérennité même de notre système de santé est menacée, alors que la pandémie n'a fait qu'exacerber les difficultés et tensions préexistantes, alors que la permanence des soins est en grande difficulté faute de professionnels de santé en nombre suffisant, alors que de nombreux hôpitaux sont contraints à la fermeture de lits, nous ferons un premier bilan des premiers mois d'action du nouveau Ministère de la Santé et de la Prévention : reprise d'un dialogue constructif avec les organisations professionnelles représentant les praticiens hospitaliers ? accession de tous les PH à la même grille salariale ? ouverture du chantier de la permanence des soins ? réelle réforme de la gouvernance hospitalière ?

Concernant notre discipline psychiatrique, il s'agira de travailler collectivement et affirmer les positions à venir du SPH : quelle attractivité accrue pour la psychiatrie publique ? quels parcours de soins pour continuer de permettre l'accueil juste et nécessaire aux patients souffrant de maladies mentales ? dans ce contexte de crise, comment continuer de "tenir ensemble", collectivement ? quelles actualités et perspectives concernant la psychiatrie de l'enfant

et de l'adolescent ? quelles conséquences aux évolutions récentes législatives concernant l'irresponsabilité pénale ? quels changements à venir avec les réformes du financement et du régime des autorisations ?

Votre syndicat vous invite à **PAU** au **Palais Beaumont** Allée Alfred de Musset pour participer du **MARDI 27** au **VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022** aux travaux de son **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** : ouverture le **MARDI 27**, ateliers et vote des motions le **MERCREDI 28**, tables rondes professionnelles les **JEUDI 29** et **VENDREDI 30 SEPTEMBRE**.

(Si vous ne pouvez pas participer au vote des motions, vous pouvez vous faire représenter par une procuration donnée à tout autre syndiqué à jour de cotisation.)

Nous comptons sur votre présence.

Syndicalement,

Marie-José Cortes, présidente

Stéphane Henriette, secrétaire général

Pour le bureau du SPH

A la fin de l'AG, profitez de la visite gratuite du Château de Pau et du centre-ville (départ en petit train du Centre de Congrès à 18h et retour à 19h au Palais Beaumont).



Cette année notre **SOIRÉE SYNDICALE** se déroule le **28 SEPTEMBRE 2022 à 20H**

Au **PALAIS BEAUMONT** entrée CASINO

Le repas sera précédé d'un **APÉRITIF à 19H30** et suivi d'une **SOIRÉE DANSANTE avec DJ !**

L'inscription préalable à la soirée syndicale est obligatoire, une participation de 10€ est demandée.

* Ces informations ne tiennent pas lieu de convocation. Une convocation sera envoyée par e-mail ou courrier à l'ensemble des adhérents

www.sphweb.fr

3

LE PROGRAMME COMPLET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE*

Les tables rondes professionnelles (jeudi 16h30, vendredi 9h et 16h30) sont incluses dans les Journées de la SIP : l'inscription aux Journées de la SIP est donc nécessaire. Les adhérents du SPH bénéficient d'un tarif préférentiel.

MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

17h

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Compte-rendu de mandat du président
- Rapport moral du secrétaire général
- Votes
- Rapport du trésorier, **Pierre-François GODET**
- L'Information psychiatrique : état des lieux par **Thierry TRÉMINE**

19h30

COCKTAIL D'ACCUEIL

Palais Beaumont Restaurant La belle Epoque

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

9h > 10h30

ATELIERS SYNDICAUX

Atelier 1 : Statuts, représentation syndicale **Pascal FAVRE, Georges ONDE, Jean PAQUIS, Edmond PERRIER, Guillaume SIMON.** Avec **Éric BRANGER** (Secrétaire général CPH-APH), **Jean-François CIBIEN** (Président APH et AH), **Carole POUPON** (Présidente CPH, Vice-présidente APH)

Atelier 2 : Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent **Laure ANGLADETTE, Gisèle APTER, Guillaume CEZANNE-BERT, Anne-Sophie PERNEL, Éric SALOMÉ, Gérard SHADILI, Bertrand WELNIARZ**

Atelier 3 : La fonction de contenance dans les soins en psychiatrie

Blandine BARUT, Maxence BRAS, Delphine GLACHANT (Présidente USP), **Bernard ODIER**

11h > 12h30

ATELIERS SYNDICAUX

Atelier 4 : Statuts, représentation syndicale **Pascal FAVRE, Georges ONDE, Jean PAQUIS, Edmond PERRIER, Guillaume SIMON**

Avec **Éric BRANGER** (Secrétaire général CPH-APH), **Jean-François CIBIEN** (Président APH et AH), **Carole POUPON** (Présidente CPH, Vice-présidente APH)

Atelier 5 : Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent **Laure ANGLADETTE, Gisèle APTER, Guillaume CEZANNE-BERT, Anne-Sophie PERNEL, Éric SALOMÉ, Gérard SHADILI, Bertrand WELNIARZ**

Atelier 6 : Malades mentaux auteurs d'infractions pénales : quelles responsabilités ?

Blandine BARUT, Paul JEAN-FRANCOIS, Soazic PEDEN

14h30 > 17h30

VOTE DES MOTIONS

20h

SOIRÉE SYNDICALE

Palais Beaumont – salle du Casino

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

16h30 > 18h30

TABLE RONDE PROFESSIONNELLE

"Accueil des patients souffrant de maladies mentales dans les services d'urgences générales"

Intervenants, sous réserve : **Jean-François CIBIEN** (Président APH et AH), **Fayçal MOUAFFAK** (Chef de pôle à l'EPS de Ville-Evrard, Responsable des urgences psychiatriques de l'hôpital général Delafontaine à Saint-Denis), **Antoine PELISSOLO** (Chef de service dans le Pôle de Psychiatrie du CHU Henri Mondor à Créteil, Professeur de psychiatrie à l'université Paris Est Créteil), **Bruno RIOU** (Professeur d'anesthésie-réanimation, Chef du service d'accueil des urgences à la Pitié-Salpêtrière, Doyen de la faculté de médecine de Sorbonne Université, Président de la Conférence des doyens de santé d'Île-de-France), **Rémi SALOMON** (Chef du service de néphrologie pédiatrique à l'hôpital Necker-Enfants malades, PCME de l'AP-HP (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris), Président de la Conférence des Présidents de CME des CHU)
Présidée par **Marie-José CORTES**

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

9h > 11h

TABLE RONDE PROFESSIONNELLE

"Organisations des soins"

Intervenants, sous réserve : **Claude FINKELSTEIN** (Présidente de la FNAPSY-Fédération Nationale des Associations d'usagers en PSYchiatry), **Thierry GODEAU** (Endocrinologue, Praticien Hospitalier, PCME du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME de centres hospitaliers), **Radoine HAOUI** (Chef de Pôle à l'hôpital Gérard Marchant - Toulouse, coordonnateur du Groupe Opérationnel de Psychiatrie de la Commission Nationale de Psychiatrie), **Boris NICOLLE** (Psychiatre au C.H. des Pyrénées (Pau), Coordinateur national de l'Association des Jeunes Psychiatres et Jeunes Addictologues (AJPJA), Auteur du rapport "réinvestir la psychiatrie : une urgence sanitaire, un défi démocratique"), **Pierre VIDAILHET** (Chef de service aux hôpitaux universitaires de Strasbourg, Professeur de psychiatrie, Président du Collège National des Universitaires de Psychiatrie (CNUP), Co-pilote de la sous-commission "Offre de soins" de la Commission Nationale de Psychiatrie)
Présidée par **Marie-José CORTES** et **Jean-Pierre SALVARELLI**

16h30 > 18h30

TABLE RONDE PROFESSIONNELLE

"Financements de la psychiatrie"

Intervenants, sous réserve : **Arnaud JOAN-GRANGE** (Pilote stratégique des réformes de financement chargé de la mise en œuvre des réformes de financement des urgences et la psychiatrie -DGOS), **Bernard ODIER, Jean OUREIB** (PCME de l'EPSM de l'agglomération lilloise, Membre du bureau de la conférence des PCME de CH spécialisés en psychiatrie), **Christophe SCHMITT** (PCME du CH de Juy-les-Metz, Président de la conférence des PCME de CH spécialisés en psychiatrie), **Bertrand WELNIARZ**
Présidée par **Jean-Pierre SALVARELLI**

* Ces informations ne tiennent pas lieu de convocation. Une convocation sera envoyée par e-mail ou courrier à l'ensemble des adhérents

MOTIONS SYNDICALES VOTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6 octobre 2021

Motion Réforme du financement de la psychiatrie

Le SPH rappelle que concernant la réforme du financement de la psychiatrie :

Elle ne peut se mettre en place qu'aux conditions sine qua non d'une progression franche et massive de son Ondam, compensant totalement le retard pris ces dix dernières années (11%), et d'un fléchage incontournable des moyens consacrés à la psychiatrie.

Son principe est le « Rattrapage » des zones sous-dotées et non la « Convergence » des zones mieux dotées.

La part du Financement Populationnel ne saurait être inférieure à 85 pour cent. Elle doit être répartie au niveau populationnel territorial.

La part du « Financement à la File Active » ne saurait être supérieure à 10 pour cent, ni se transformer en une T2A qui ne dirait pas son nom.

Il ne peut y avoir de Financement dégressif pour quelque activité que ce soit.

La répartition régionale doit être cadrée par des directives nationales et tenir compte de la démographie territoriale des mineurs et des

majeurs. Des représentants de la Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et de la Psychiatrie d'adulte représentant le service public doivent siéger à la section.

Le SPH exige que des représentants des syndicats professionnels siègent à chaque section psychiatrique de la commission régionale d'allocation de ressources.

Le SPH continuera de participer aux travaux du groupe de travail national pour s'assurer de la mise en place de ces points.

Motion adoptée à l'unanimité



Motion Réforme des autorisations : quels enjeux pour la psychiatrie publique, et la psychiatrie de secteur ?

Les psychiatres de service public demandent que le régime d'autorisations qui concernera les établissements chargés d'appliquer la politique de santé mentale et d'accomplir la mission de psychiatrie de secteur donne lieu à une autorisation globale qui portera sur l'exercice d'une responsabilité populationnelle, chaque équipe de secteur ayant la charge des soins et traitements psychiatriques de la population d'un secteur géo-démographique et agencant son dispositif de soins de façon à tenir compte des réalités territoriales et des possibilités locales de gradation des soins.

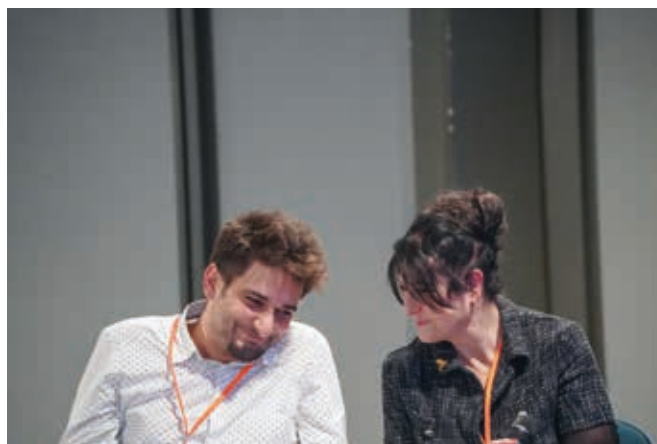
Dans le cadre de l'autorisation donnée à un établissement d'exercer la mission de psychiatrie de secteur, celui-ci veille à la cohérence du dispositif de soins sectoriels, engage les moyens - en particulier en personnel - nécessaires au bon fonctionnement des équipes et institutions qui composent l'équipement de chaque secteur, et veille à la poursuite des objectifs de santé publique dans les registres de la prévention, du traitement et de la réhabilitation.

Les psychiatres de service public rappellent que la psychiatrie de secteur réalise avant même le programme « Ma santé 2022 » plusieurs des objectifs de celui-ci :

- ▶ C'est un mode d'organisation des soins **adapté aux particularités des patients**, l'équipe de secteur unique garantissant par sa cohérence une continuité des soins et du parcours de soins particulièrement précieuse pour des patients présentant une tendance à la rupture des soins. L'accès aux soins est organisé de façon à être « à bas seuil » pour les populations vulnérables (précaires, détenus, etc.).
- ▶ Par l'adéquation des traitements ambulatoires qu'elle propose et par la création d'**alternatives à l'hospitalisation**, la psychiatrie de secteur a permis à la grande majorité des malades qui autrefois seraient restés hospitalisés de vivre dans la cité. C'est la combinaison des moyens engagés qui a permis une politique qu'aujourd'hui l'on dirait inclusive.

- ▶ Par principe, une équipe de secteur combine les actions de ses différentes composantes, œuvrant à la **coopération** des différentes unités entre elles, et son caractère d'interlocuteur unique facilite la **coordination** avec les partenaires sanitaires, médico-sociaux et sociaux.
- ▶ Enfin l'**articulation** étroite entre le ou les unités d'hospitalisation et le Centre Médico-Psychologique (CMP) est un modèle de **synergie entre l'hôpital et la ville**.
- ▶ L'hospitalisation conduite par une équipe de secteur comporte toujours les modalités soins sans consentement et hospitalisation libre de façon à fluidifier les passages de l'hospitalisation sans consentement à l'hospitalisation libre et à limiter la période de soins sous contrainte.

Il serait incompréhensible, alors que les Communautés Psychiatriques de Territoire (CPT) et les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) ajoutent à la cohérence de l'offre de soins et que les pouvoirs publics



décident de financer une mise en réseau des professionnels libéraux à travers les Communautés Professionnelles Territoriales de santé (CPTS) que soit entrepris un détricotage de la psychiatrie de secteur sous l'effet d'une fragmentation réalisée mécaniquement par des autorisations qui seraient séchantes.

Bien entendu, les psychiatres de service public sont prêts à s'engager dans la définition d'objectifs en matière architecturale, d'équipement, de personnel et de seuil d'activités pour les unités et institutions qu'ils animent.

Le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux demande à être associé à la préparation et au suivi de cette réforme dont la complexité exige de mobiliser les compétences de ses membres.

Motion adoptée à l'unanimité

Motion Actualités statutaires

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid met à nouveau en lumière le rôle fondamental de l'hôpital public mais aussi ses difficultés et les situations de souffrance qui peuvent en résulter. Il est donc indispensable de permettre aux médecins et aux soignants de s'engager et de poursuivre leur engagement dans le service public dans des conditions enfin réévaluées autrement qu'en fonction de critères essentiellement économiques.

Le SPH réaffirme ses revendications toujours aussi essentielles d'année en année.

Le SPH rappelle l'urgence de l'inscription de la psychiatrie sur la liste des disciplines déficitaires au plan national.

Le SPH demande :

- ▶ Un statut unique de praticien hospitalier titulaire, temps plein ou temps partiel, hospitalier ou hospitalo-universitaire, avec nomination nationale des PH après inscription sur une liste d'aptitude, création de valences (2 demi-journées de droit pour les PH temps plein) et possibilité d'exercice mixte public ou privé, pour ceux qui le souhaitent et dans les limites statutaires.

- ▶ Un strict respect du droit statutaire à l'exercice des activités d'intérêt général, trop souvent contesté localement.
- ▶ Un strict respect du droit syndical, la création des temps médicaux nécessaires pour assurer notre représentation dans les instances nationales et régionales.
- ▶ Que l'horarisation du temps de travail devienne la règle sur la base des 39 heures réglementaires, et le décompte en demi-journées l'exception. Même dans ce cas, le décompte en demi-journées ne peut s'exonérer d'un décompte global du temps de travail en heures.



- ▶ Une juste valorisation du travail de nuit avec reconnaissance de sa pénibilité (dès la première garde, via les modalités de retraite), ainsi qu'une revalorisation du TTA et des indemnités liées à la permanence des soins.
- ▶ Le principe d'une protection sociale complémentaire financée par l'établissement, garantissant une compensation des revenus (salaires, permanence des soins, primes).
- ▶ Une visite médicale annuelle obligatoire pour tous les PH.
- ▶ L'introduction au sein des établissements publics de santé et des GHT d'une représentation syndicale des personnels médicaux hospitaliers dans les instances de dialogue social existantes ou renouvelées (fusion CTE / CHSCT).
- ▶ La possibilité de titularisation des praticiens en période probatoire en ESPIC.
- ▶ La rémunération des étudiants en 3^e cycle des études médicales du DES de Psychiatrie à partir de la 4^e année doit être alignée sur celle du statut actuel d'assistant spécialiste.

Le SPH affirme que les engagements du Ségur et de Ma Santé 2022 concernant les primes

et la modification de la grille des émoluments des PH ne sont pas à la hauteur du « choc d'attractivité » attendu. Le SPH rappelle notamment qu'il milite pour une augmentation linéaire des salaires à raison de 500€ mensuels par échelon.

Le SPH exige que les négociations se poursuivent dans le cadre d'un suivi réellement ouvert aux échanges et aux propositions des corps intermédiaires. Le SPH exige enfin que des mesures soient prises pour pallier la rupture d'équité engendrée par la nouvelle grille des émoluments dans le décompte de l'ancienneté des PH (reclassement de l'ensemble des PH avec une bonification de 4 ans dans la nouvelle grille salariale).

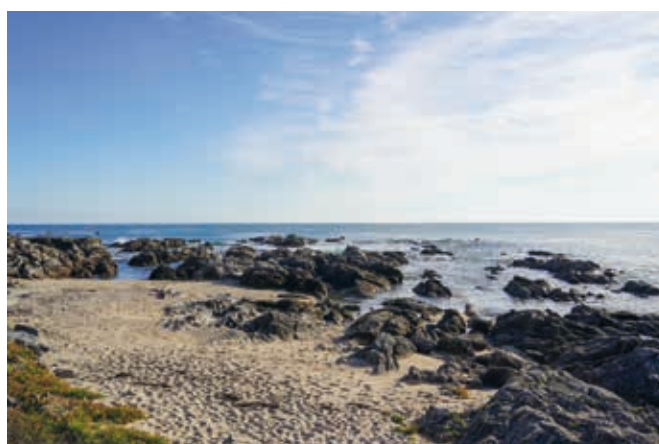
Du fait de leurs particularités et leurs fragilités, les Outre-Mers sont en grande difficulté et nécessitent une attention particulière.

Concernant les Outre-Mers, le SPH demande :

- ▶ Des négociations spécifiques dédiées à la prise en compte de la situation des Outre-Mers.
- ▶ Harmonisation de l'indemnité spéciale Outre-Mer à 40 % pour l'ensemble des PH et contractuels, sur l'ensemble des rémunérations et dans tous les DOM/COM.

- ▶ Garantie d'une formation continue régulière en Métropole : crédits formation abondés au niveau de 2,5 % de la masse salariale médicale, du fait de l'éloignement et des prix de billet aller-retour. Au moins un voyage annuel vers métropole hors crédits de formation, 15 jours de congés de formation + délais de route A/R.
- ▶ Inscription des postes de PH dans les établissements ultra-marins sur la liste des postes éligibles à la Prime d'Engagement de Carrière Hospitalière (PECH) au titre des spécialités déficitaires.
- ▶ Le statut de PH n'est pas assimilable à celui des fonctionnaires : respect du statut et donc pas de réduction des droits à RTT ou des indemnités durant les congés bonifiés.
- ▶ Une reconnaissance de la pénibilité pour les droits à la retraite, alignée sur celle de la fonction publique hospitalière (4 trimestres validés pour 3 travaillés).
- ▶ La création d'une faculté de médecine de plein exercice aux Antilles (un PU-PH en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent).

Motion adoptée à l'unanimité



Motion Isolement et contention

Le SPH rappelle que le meilleur moyen de limiter le recours à l'isolement et à la contention est d'allouer des moyens humains suffisants pour l'ensemble des soins psychiatriques, du CMP aux unités d'hospitalisation.

Le SPH constate la grande hétérogénéité des pratiques et des moyens consacrés à l'isolement

et la contention et propose une réflexion et l'élaboration de normes suffisantes en termes de moyens (moyens humains, architecture, sécurisation des soins, moyens informatiques).

Le SPH affirme la nécessité d'une concertation avec les acteurs de terrain pour la réécriture de l'article L. 3222-5-1 du code de la santé

publique (CSP) et de ses décrets d'application. Le SPH travaille avec les magistrats de l'USM pour de meilleures propositions.

Le SPH rappelle qu'il réclame une loi globale tenant compte de ses propositions et confortant la psychiatrie dans ses missions et ses objectifs.

Motion adoptée, une abstention

Motion Les états et les situations dites dangereuses

Le SPH tient à témoigner des injonctions paradoxales à l'endroit de la psychiatrie entre une inflation de demandes sécuritaires et une idéalisation d'un soin psychiatrique libre et sans contrainte, au regard d'un climat sociétal aux prises avec ses contradictions. La psychiatrie se trouve sollicitée et contribue, en tant que discipline médicale, à la prise en charge des situations dangereuses en lien avec un trouble

psychique sans exclure les multiples facteurs prédisposants ou précipitants.

Mais, le SPH dénonce la pratique de certaines préfectures qui refusent les aménagements des conditions d'hospitalisation au motif de l'absence de mention de « non dangerosité » du patient. Ces aménagements doivent se baser sur l'évaluation clinique de la situation globale faite par le praticien.

En cas d'impasse, il apparaît nécessaire de pouvoir mobiliser des instances de recours. Les situations complexes doivent être examinées par une commission spécifique et s'inscrire dans le cadre d'un partenariat élargi, réunissant les différents acteurs concernés (ARS, préfecture, JLD, CLSM et représentants politiques locaux et des usagers, CDSP...) et ce afin de rendre possible la démarche de réinsertion inhérente à la démarche de soins psychiatriques.



Aussi, en insistant sur le caractère illusoire d'une évaluation mono-disciplinaire des états dits dangereux et sur la nécessité de ne pas réduire le champ d'intervention de la psychiatrie à une démarche de prédictibilité impossible :

- ▶ Le SPH exige des moyens permettant un accès précoce aux soins et une intensification des dispositifs de prise en charge pour des sujets présentant de multiples facteurs de vulnérabilité.
- ▶ Le SPH affirme le caractère irremplaçable et incontournable de l'expertise psychiatrique

dans l'évaluation de l'état dangereux chez les patients susceptibles de présenter un trouble psychique majeur lors de la commission d'une infraction pénale.

- ▶ Le SPH dénonce l'instrumentalisation de la souffrance des victimes et de leurs proches pour procéder à des réformes législatives remettant en cause le principe millénaire de l'irresponsabilité pénale des malades ayant agi sous l'empire d'un trouble psychique. Le cadre législatif actuel

permet déjà la discrimination des situations particulières impliquant la prise de substances psychoactives.

Motion adoptée à l'unanimité



LA CRISE DE LA PÉDOPSYCHIATRIE, LES ASSISES DE LA SANTÉ MENTALE ET APRÈS...

Communiqué du SPH

La psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent en France depuis des années déploie son inventivité et sa créativité pour accueillir de plus en plus de jeunes patients.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a souligné les besoins en soins pédopsychiatriques. Pourtant, la PEA traverse une crise sans précédent : à l'heure où ses professionnels sont largement sollicités et où son champ d'action s'élargit (bébés, adolescents, traumatismes, etc.), les délais d'attente pour un rendez-vous sont insupportables pour ces jeunes en plein développement et leurs familles. Cet empêchement à remplir ses missions premières : accueillir et soigner et si possible prévenir, est la cause d'un épuisement des professionnels et d'une crise des vocations.

Beaucoup était donc attendu des Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie.

Dans leurs suites, de nombreux commentaires ont salué la référence qui y a été faite à la psychiatrie de secteur ainsi que la création de 400 postes non médicaux en faveur des CMP infanto-juvéniles. Le déficit global de financement de la psychiatrie ces 20 dernières années a été reconnu de même que la sollicitation considérable dont est l'objet cette discipline de plus en plus démunie. Ont été également annoncées quelques dotations consacrées à des maisons des adolescents, à des unités de psychiatrie périnatale et à des places d'accueil familial thérapeutique ainsi qu'à des postes de professeurs d'université.

Avons-nous de quoi nous féliciter ?

Non, car les mesures proposées sont très en deçà des besoins réels et des nécessités d'accueil qui sont requises. À l'aune du territoire national, ces 400 postes pour les CMP font 1 poste par secteur.

Est-ce à la hauteur des enjeux ? Est-ce le plan Marshall pour la santé mentale des enfants et

des adolescents qu'attendait la population ?

Il faut se rendre à l'évidence : malgré des discours d'intention la pédopsychiatrie publique n'est pas suffisamment soutenue.

Nous sommes alertés par le discours d'ouverture du Ministre de la Santé et des solidarités lors des Assises, affichant la plus grande détermination à mener à bien la réforme du financement et du régime des autorisations.

La réforme du financement de la psychiatrie risque d'aggraver encore la crise de la pédopsychiatrie. Ce nouveau modèle médico-économique avait initialement été présenté comme « simplement » destiné à rattraper les inégalités territoriales. Il s'avère modifier les orientations en profondeur. Nos tutelles administratives seront tentées de soutenir le développement des activités les plus « rentables » comme cela s'est passé en MCO avec la T2A.

La répartition intra-régionale de la dotation populationnelle sera faite par l'ARS à l'aide d'une « section chargée d'émettre un avis sur les allocations de ressources en psychiatrie » dans laquelle la représentation de la pédopsychiatrie n'est pas prévue et n'offre aucune garantie sur

la sanctuarisation territoriale des ressources la concernant.

La « Tarification à la file active » (TFA) est peu adaptée à la diversité des pratiques de la pédopsychiatrie et aux différentes populations accueillies (actes longs, périnatalité, situations complexes, prises en charges ambulatoires intensives, réunions indispensables, etc.).

Le SPH reste également préoccupé par la réforme en cours concernant le régime des autorisations d'activités de soins : le principe d'une psychiatrie de proximité risque d'être sacrifié à la rationalisation et au regroupement des moyens.

Nous demandons une réelle reconnaissance de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et une réévaluation de ses moyens à la hauteur des enjeux sociétaux que l'avenir de la jeunesse représente.

C'est-à-dire :

- ◆ Une augmentation conséquente des moyens de la pédopsychiatrie publique sur tout le parcours de soin des patients, du CMP aux modalités de soins institutionnelles (HDJ, Temps plein etc.).
- ◆ La représentation de la pédopsychiatrie publique à la section chargée d'émettre un avis sur les allocations de ressources en psychiatrie.
- ◆ La poursuite de la réflexion sur la « tarification à la File active » et les activités spécifiques de la pédopsychiatrie.
- ◆ Une augmentation du nombre d'internes en pédopsychiatrie formés, ce qui implique une diversification des lieux de stage et une augmentation du nombre d'universitaires pour former les praticiens de demain.

UN BEAU DISCOURS PRÉSIDENTIEL QUI LAISSE POURTANT DES PROBLÈMES MAJEURS SANS RÉPONSE

Communiqué de presse • 08 octobre 2021



Les signataires prennent acte des annonces du président de la République lors de la clôture des assises de la santé mentale et de la psychiatrie le 28 septembre 2021. Ils saluent le fait que l'attention du plus haut sommet de l'État ait été portée sur les graves difficultés que connaît cette discipline depuis plusieurs années, gravité d'une situation sur laquelle ils n'ont cessé d'alerter au point de la déclarer « urgence républicaine » dès septembre 2018.

À cette occasion, la pertinence de la politique de secteur mise en œuvre dans notre pays depuis soixante ans a été réaffirmée sans aucune ambiguïté par le Président. Des orientations très positives ont été également confirmées (coordination des PTSM, déploiement des MDA et d'une offre de psychiatrie en périnatalité, soutien aux SAS en psychiatrie et aux soins somatiques, l'augmentation (très limitée) des places d'AFT, ...).

Pour autant les signataires resteront vigilants à ce que les travaux en cours sur le financement de la psychiatrie et ceux sur le régime des autorisations s'inscrivent clairement dans la déclinaison opérationnelle de cette déclaration présidentielle qui ne peut s'accommoder d'une fragmentation du soin et l'oubli des nécessités territoriales de proximité et de continuité des

prises en charge. Par ailleurs, le financement de la recherche ne peut ignorer à ce point les travaux de la Coordination nationale des dispositifs de recherche en psychiatrie et santé mentale qui fédèrent l'ensemble des acteurs concernés depuis 2017.

Ils veulent dire aussi leur grande inquiétude devant la persistance de graves problèmes de fond auxquels aucune réponse forte n'a été apportée pour une discipline déjà qualifiée à juste titre de sinistrée par la Ministre de la santé précédente et qui n'a rien à attendre de voir noyer ses difficultés dans le champ sans limite de la santé mentale.

Car à l'évidence, pour ce qui concerne la psychiatrie, la mesure de la crise démographique sans précédent des personnels, notamment médicaux et de ses raisons profondes est loin d'avoir été prise en compte : la problématique de l'attractivité de la discipline reste entière malgré l'annonce de mesures largement insuffisantes pour y répondre. Ainsi, le renforcement des équipes des CMP, qui sera très faible en fin de compte sur le terrain, trouvera bien vite ses limites devant les difficultés de ces structures à pourvoir des postes déjà bien souvent non occupés.

Tout se passe comme si l'impact de la complexité de l'application de l'article 84 et ses

conséquences délétères en termes d'injonctions paradoxales, de surcharge de travail et de départ de professionnels, la question essentielle des soins sans consentement et l'augmentation des mesures de contention et d'isolement avaient été passés sous silence alors qu'il s'agit de préoccupations majeures dans la réalité quotidienne des patients, de leurs proches et des professionnels. Il en est de même des débats sur l'irresponsabilité pénale et du devenir des patients qui en relèvent, ainsi que les situations cliniques complexes auxquelles sont très souvent confrontées les équipes de secteur, dont celles exerçant notamment en milieu carcéral. La proposition de remboursement de consultation de psychologie, dont le montage reste encore à définir, pourrait être saluée si elle s'accompagnait d'une juste reconnaissance, notamment salariale, des psychologues en milieu hospitalier.

Enfin, les signataires insistent sur la nécessité de prendre en compte la perte de sens profonde que vivent aujourd'hui les acteurs de la psychiatrie dans notre pays, perte de sens que sous-tend au-delà des questions de moyens, la situation gravissime de cette discipline et que vient traduire une désaffection sans précédent des internes.

LE DISCOURS DU MINISTRE DE LA SANTÉ DU 19 JANVIER 2022 NE PEUT QUE NOUS LAISSER EXTRÊMEMENT PERPLEXES...

Communiqué de presse • 25 janvier 2022



Le discours du Ministre de la Santé du 19 janvier 2022 ne peut que laisser extrêmement perplexes les professionnels de la psychiatrie, patients et proches, au regard de la très triste réalité qu'ils vivent au quotidien sur le terrain.

Manifestement, la mesure de l'urgence et de la gravité de la situation de crise que connaît la psychiatrie publique dans notre pays est loin d'être prise en compte alors que nos établissements sont confrontés à des départs massifs, et sans précédent de praticiens, même chevronnés, aggravant ainsi une démographie médicale déjà en pénurie et un contexte institutionnel remanié en toute hâte pour les contraintes relatives à la contention et à l'isolement. Qui plus est, les personnels soignants non médicaux ont désormais rejoint ce mouvement de départ. Les fermetures de lits, voire d'unités entières, se multiplient forçant à des restructurations particulièrement délétères pour la prise en charge des patients dans des conditions souvent intolérables.

Tous partagent le sentiment de ne plus pouvoir y exercer leur métier dans un tel contexte. Si le Ministre de la Santé dit reconnaître ces difficultés, il n'annonce aucune mesure concrète de

nature à améliorer l'attractivité de la discipline mais bien au contraire des « actions phares » centrées sur la santé mentale et reléguant la psychiatrie au magasin des accessoires. Une fois encore, cet amalgame entretenu entre psychiatrie et santé mentale alimente la perte de sens que vivent actuellement les professionnels de la discipline. Pourquoi dépister et diagnostiquer si au bout du compte les moyens de mise en œuvre des orientations thérapeutiques nécessaires se révèlent nettement insuffisants voire inexistantes ?

Que penserait-on d'une politique de lutte contre le cancer qui miserait en priorité sur la prévention et abandonnerait dans le même temps les patients et les services d'oncologie à leur sort ?

Malgré les crédits de rattrapage alloués, notamment pour le renforcement de la pédopsychiatrie, les projets ne peuvent voir le jour faute de professionnels à recruter. Par ailleurs l'investissement hospitalier en psychiatrie reste très insuffisamment pris en compte par la commission ad hoc.

Ainsi tout se passe comme si étaient entérinées carence en professionnels et dégradation de la qualité et la sécurité des soins, dégradation que

ne sauraient compenser les dispositifs de type IPA. Le grand écart entre moyens annoncés et possibilité de mise en œuvre contribue à l'évidence au découragement des équipes de soins. Où sont les mesures urgentes et massives de renforcement de l'attractivité tant attendues ?

Sans prise en compte de cette perte de sens maintes fois dénoncée par les signataires en termes d'urgence républicaine, la perspective ne peut être que celle d'une aggravation de la situation déjà dramatique à laquelle est confrontée la psychiatrie en France.

Voilà un « virage historique » bien mal négocié.

SOUTIEN À LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE TOULOUSAIN

Communiqué de presse • 1^{er} février 2022



Face à l'emballage médiatique, qui une fois de plus stigmatise les patients et ceux qui les soignent, les signataires apportent leur soutien aux équipes soignantes et administratives de la psychiatrie toulousaine.

Les signataires s'élèvent vivement contre toute instrumentalisation du champ de la psychiatrie : l'amalgame du sensationnel et de la maladie mentale ne peut servir que la cause de ceux qui veulent réduire une discipline humaniste à un dispositif carcéral de défense sociale.

Les hôpitaux ne sont pas des prisons destinées à éviter les "évasions", les soignants ne sont pas des gardiens dont il s'agirait de tromper la vigilance, et les personnes souffrant de troubles psychiatriques n'ont pas à être écartées à jamais de la société. Au contraire il s'agit, au plus près de leur domicile et de leur entourage de leur prodiguer les soins qui leur permettront dès que possible de se réinsérer.

Utiliser des surnoms simplificateurs malveillants et deshumanisants déshonorent ceux qui les créent et les propagent et réduit à néant des années de travail de déstigmatisation de ceux qui souffrent et de ceux qui tentent de soigner. Dans ce long chemin vers la déstigmatisation nous avons besoin du soutien et de la compréhension du monde des médias et des politiques.

LE BILAN DES 5 ANS, 20 MINUTES D'AUTOSATISFECIT SANS NUANCE !

Communiqué de presse APH • 16 mai 2022



Le ministre de la Santé Olivier Véran a donné le 12 mai 2022 une interview de fin de mandat à la chaîne d'information BFM TV1 : 20 minutes sur la gestion de la crise COVID, de l'hôpital public et le scandale des accidents bactériens alimentaires.

Un autosatisfecit sur la gestion du COVID avec 30 % de mortalité de plus que nos voisins Allemands !

Il est regrettable que l'absence d'anticipation du début de la crise ait été occulté. L'impréparation, le manque d'équipement de protection individuelle à la première vague, ont entraîné la mort de certains de nos confrères et d'autres professionnels de santé.

Pas un mot sur le désastre de la crise ultramarine de l'été 2021 obligeant les locaux à inventer une solution d'urgence : hospitaliser des patients dans des hôtels pour leur donner de l'oxygène.

Silence aussi sur l'impossible reprogrammation des interventions annulées depuis deux ans,

après ce tsunami qui a mis l'hôpital à terre, faute de soignants, faute de recrutements et surtout faute de stratégie. L'hôpital n'était pas prêt, les professionnels comme les patients en ont subi les conséquences directes et indirectes

L'hôpital ne va pas mieux aujourd'hui, bien au contraire. Le COVID a bon dos pour expliquer la pénurie de professionnels de santé dans les hôpitaux. Certes les soignants se sont épuisés non seulement par l'énorme volume d'heures supplémentaires ou de temps de travail additionnel mais surtout par épuisement moral. La perte de sens, déjà très présente avant la pandémie, n'a fait que s'accroître : ne pas pouvoir travailler comme on l'a appris - faire le bon soin au bon moment, dans un cadre multiprofessionnel et multidisciplinaire - voilà ce

qui mine vraiment les professionnels de santé et détruit les vocations.

Dans ce bilan, rien sur les praticiens hospitaliers. Hors, sans médecin, pas d'hôpital. Sauf à penser que l'on peut remplacer leur compétence (plus de dix ans de formation) par des professionnels formés en deux fois moins de temps, sur des champs beaucoup moins larges. Nous avons déjà dit et redit que le Ségur avait été très insuffisant : la maigre augmentation de l'IESPE (de 300 euros bruts mensuels pour un temps plein, qui travaille largement 48 heures par semaine et souvent beaucoup plus) ne compense en rien la perte de 30 % de salaire (en euros constants) sur les 20 dernières années, pas plus que n'a été revalorisée la permanence des soins. 10 % des praticiens hospitaliers sont en

disponibilité : la plupart pour d'autres modes d'exercice... y compris le remplacement dans leur propre hôpital !

Ce seraient finalement les défauts d'organisation qui tuent l'hôpital, et non pas l'argent... Là encore, la loi Rist « réformant » la gouvernance, et l'instruction « Claris » qui en découle, appellent à ce que les équipes fassent évoluer leurs organisations dédouanant ainsi la responsabilité des tutelles, des politiques et leur absence de vision et d'ambition !

Mais comment s'organiser quand la pénurie de soignants fait qu'on les expédie comme des pions d'un endroit à l'autre de l'hôpital ou du GHT, quand le renouvellement des effectifs de praticiens hospitaliers n'est pas assuré, quand le nouveau statut, encourageant l'exercice mixte, est un facteur de désorganisation supplémentaire des plannings ? Comment s'organiser quand aucun temps n'est sanctuarisé pour le travail d'équipe médico-soignante ?

La liste est pourtant longue, et n'est pas terminée, des petits et grands services qui ferment tour à tour, faute de personnel de nuit, faute de médecins spécialistes. Dire qu'il n'y a pas de perte de chance dans ce contexte demanderait à être démontré... Comment imaginer

qu'on peut soigner aussi bien, et aussi vite, avec moins ? Qui peut croire les propos rassurants du ministre ? Les services, les hôpitaux meurent un à un, la médecine de ville va mal, le système de santé n'est pas en train de « tenir », il abandonne nos concitoyens, à commencer par les plus précaires.

Le Ségur n'a en rien réglé le problème de l'hôpital public. Il n'a pas su tirer les enseignements de la « parenthèse enchantée » qu'a été l'organisation hospitalière de la première vague : à la main de professionnels de santé sur un principe d'auto-gouvernance par les « gens du terrain ».

L'hôpital public souffre de ces injonctions paradoxales qui ne peuvent le mettre qu'en échec. L'hôpital public souffre de la désorganisation institutionnalisée du dialogue social : les moyens syndicaux enfin accordés aux syndicats médicaux sont ridiculement petits (maigres ?), et les nombreux échanges avec la FHF et la DGOS apparaissent comme un simulacre de dialogue social, puisque les décisions sont prises contre l'avis des praticiens hospitaliers.

Le nouveau président Macron a annoncé un changement de méthode, dont acte !

La seule méthode pour sauver l'hôpital public est de redonner espoir et envie aux professionnels de santé. Pour cela, il est nécessaire et urgent de renouer un véritable dialogue social avec les corps intermédiaires professionnels, permettant une co-reconstruction du système de santé.

APH sera particulièrement vigilant à la parution des annonces indispensables à l'attractivité des carrières médicales hospitalières :

- ◆ Accession des PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020 à la même grille d'ancienneté (et donc la même grille salariale) que les PH néo-nommés, **c'est-à-dire une bonification de 4 ans d'ancienneté pour l'ensemble des PH en poste avant cette date.**
- ◆ **Ouverture du chantier de la permanence des soins**, promis depuis trop longtemps : revalorisation, prise en compte de la **pénibilité**, décompte du temps de travail.
- ◆ **Réforme profonde de la gouvernance** instituant notamment une démocratie sanitaire dans les services et les pôles, et un rôle décisionnaire et pas seulement consultatif de l'ensemble des membres de la CME et de la CMG pour les établissements.

Jean-François CIBIEN
Président AH, Président APH

Carole POUPON
Présidente CPH, Vice-présidente APH

Yves RÉBUFAT
Président exécutif AH

LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE EN COLÈRE

APPEL À JOURNÉE D'ACTION ET DE GRÈVE

Communiqué de presse • 10 juin 2022



L'IDEPP, le SPEP, le SPH et l'USP lancent la mobilisation face à la gravité de la situation que traverse notre discipline. Jamais dans son histoire, depuis la libération, la psychiatrie n'a connu un tel danger : l'effondrement est proche.

Les crises auxquelles est confrontées notre pays (vagues COVID successives, guerre en Europe, etc.) ont eu des répercussions très importantes chez nos concitoyens, notamment les plus jeunes avec des vagues d'adolescents arrivant à nos urgences pour geste suicidaire, angoisse majeure, dépression, décompensations, etc.

Notre système de soins, déjà en extrême difficulté avant ces événements, se trouve aujourd'hui submergé par la déferlante et s'effondre littéralement. Nous ne sommes plus en capacité d'assumer les missions de service public qui sont les nôtres.

Par ailleurs nous constatons, sur tout le territoire national, des difficultés sans précédent avec :

- ◆ Effondrement du nombre des psychiatres dans le service public (+ de 30 % des postes vacants) et fuite des médecins vers le libéral.
- ◆ Déficit de personnel soignant en psychiatrie.

Les conséquences pour la prise en charge des usagers sont dramatiques :

- ◆ Destruction d'une politique de secteur public de psychiatrie d'intérêt général par la fermeture de structures ambulatoires (CMP, HDJ, CATT), de lits et d'unités d'hospitalisation devant l'impossibilité de trouver des soignants et des médecins pour les faire fonctionner.
- ◆ Engorgement des urgences du fait de l'augmentation majeure de la demande de soins psychiatriques et de l'incapacité des structures d'amont à y répondre. Les patients en attente demeurent alors sur des brancards ou dans des bureaux transformés en « chambre ».
- ◆ Délai de consultations et de prises en charge qui ne cessent d'augmenter avec répercussion anxiogène pour les patients et leurs familles.
- ◆ Nécessité de « prioriser » les demandes de soin devant l'inadéquation des moyens.
- ◆ Perte de sens pour les soignants et les médecins : sentiment fort d'insatisfaction, désintérêt, voire rejet.
- ◆ Dégradation des soins portés aux patients, majoration des tensions et des recours à l'isolement/contention.
- ◆ Dégradation des conditions de travail et de vie.
- ◆ Épuisement des équipes, multiplication des arrêts de travail et des départs de l'hôpital public.

L'IDEPP, le SPEP, le SPH et l'USP lancent un appel solennel face à cette catastrophe en santé publique, afin que tout soit mis en œuvre pour éviter le naufrage annoncé.

C'est une urgence républicaine ! Elle risque de devenir une urgence humanitaire.

Dans ces conditions, **les syndicats soussignés, ensemble, appellent tous les psychiatres publics à une grande journée d'actions et de grèves le 28/06/2022** dont les modalités de déroulement exactes seront rapidement communiquées à l'ensemble de la profession.

Norbert SKURNIK

Président de l'Inter-syndicat de la Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP)

Marie-José CORTÈS

Présidente du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH)

Michel TRIANTAFYLLOU

Président du Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public (SPEP)

Delphine GLACHANT

Présidente de l'Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)

OÙ EN EST LA PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT À CE JOUR ? QUI PEUT LE DIRE ?

Gisèle Apter, Laure Angladette, Anne-Sophie Pernel, Bertrand Welniarz, Fabienne Roos-Weil

Face à toutes les catastrophes annoncées et aux vagues si ce n'est tsunamis des urgences depuis que sévit la pandémie, comme pour l'hôpital dans son ensemble, la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent n'est pas épargnée. Les urgences de pédiatrie et parfois de psychiatrie d'adulte quand celles-ci, faute d'urgences en PEA, accueillent des mineurs, sont envahies de jeunes avec idéations suicidaires, passages à l'acte et crises clastiques. Comme si la pandémie avait été le révélateur, voire le détonateur, de la mise en évidence des troubles des générations montantes ?

Nos services sont saturés de manière tout à fait manifeste, sans même rentrer dans le débat de savoir si cela révèle de troubles psychiatriques et/ou des difficultés moins sévères. La SIP et les autres associations membres de la FFP ont fait le même constat. Trop d'enfants et d'adolescents sont malmenés, maltraités ou décédés depuis deux ans.

Demain nos organisations de soins continueront d'être mises à rude épreuve, ce d'autant que non seulement les médecins sont rares mais que parmi tous ceux avec lesquels nous travaillons, sans lesquels la notion d'équipe pluriprofessionnelle ne peut exister, il y a trop peu de nouveaux professionnels, trop peu sont présents à l'hôpital, dans les établissements de santé, quel que soit leur « genre ».

Nous sommes ingénieux, nous nous réorganisons, nous inventons, nous regroupons, nous dispatchons, nous sommes mobiles, nous continuons de poursuivre tout ce que le travail collégial offre et offrira pour le soin à venir. La SIP continue une activité scientifique en direction de toutes les options de la Psychiatrie. Désormais avec la nouvelle maquette, la psychiatrie de l'enfant est autonome en phase socle, à part égale avec la psychiatrie de l'adulte. Dans le

cadre des journées du ministère, nous avons, avec les associations de la FFP strictement PEA (API, FDCMPP et SFPEADA), montré que la représentation dans le service public de la PEA est majeure et que la psychiatrie publique soutient ses deux composantes, la PA et la PEA.

L'activité internationale reprend timidement en présentiel, avec la participation aux colloques de la WPA, de l'EPA, et de l'APA et au national avec nos collègues de la SFPEADA.

Les besoins en PEA sont soulignés comme une urgence à ce jour dans de nombreux pays. Enfin, la maltraitance, la carence et la négligence, que depuis des années la SIP considère comme des priorités grâce au travail de Nicole Garret et d'Anne Sophie Pernel notamment, sont reconnues comme des problématiques majeures.

Nous ne sommes pas en reste non plus sur les pratiques, le manuel des pratiques intégratives, co-écrit par Maria Squillante, Nicole Garret, et Fabienne Roos-Weil est paru en février 2022. Il doit permettre de faire connaître la recherche formidable EPIGRAM, menée entre 2017 et 2019, avec l'objectif d'évaluer les effets des pratiques intégratives et dont les résultats sont progressivement publiés. Le manuel donnera lieu à des formations sur toute la France.

Il nous faut continuer de soutenir une réflexion sur l'organisation des soins demain car si chacun reconnaît aujourd'hui qu'un enfant sur 5 aurait des besoins de soins, on le voit bien, nous sommes limités dans nos possibilités ; la création des MDA, il y a plus de 20 ans maintenant, a bien montré la nécessité de prendre en compte l'adolescent comme une seule et unique personne autour de laquelle s'articuleraient les prises en charge somatiques et psychiques. Sauf que cela ne résout pas la problématique de soins psychiatriques indispen-

sables en urgence comme au long cours, les hospitalisations comme les services urgences portes et les soins intensifs pour les troubles sévères (TCA mais aussi transition et Unités d'Hospitalisation Régionales) manquent cruellement. Pour les enfants plus jeunes, de même, pas d'urgences, trop peu voire aucun lit d'hospitalisation et encore trop peu d'organisations conjointes notamment avec la pédiatrie et les services de protection de l'enfance.

Pour la périnatalité, l'offre est là encore soulignée comme indispensable et prioritaire par les 1000 jours. Les moyens proposés sont 10 fois inférieurs aux besoins si l'on en croit l'analyse médico-économique de nos amis britanniques. Et pour le moment, seul le ou les parents est/sont véritablement l'objet d'attention, les enfants des personnes présentant des troubles psychiques sévères, déjà en souffrance et en besoin de plus de soins elles-mêmes ne sont quasiment jamais suivis a priori et très loin d'obtenir l'attention et les soins dont ils ont besoin.

Tant de besoins pourraient sembler décourageants. Ceci étant, cette période n'a jamais été autant matière à travaux d'épigénétique, à des avancées dans le fonctionnement cérébral des parturientes (cf. Conférence Parental Brain à St-Malo en mai de cette année).

La préoccupation pour les besoins fondamentaux de l'enfant, changement de paradigme depuis la Loi de 2016 de la protection de l'enfance, peine à se matérialiser dans les territoires.

À nous de maintenir la pression pour qu'à tous les niveaux, périnatal, petite et grande enfance, adolescence, nous puissions prendre soin de tous. Rien n'est jamais assez pour "nos" enfants, sans oublier ceux des familles les plus en difficultés sociales et économiques, comme c'est tristement trop souvent le cas.

FINANCEMENT DE LA PSYCHIATRIE : POINT D'ÉTAPE

Jean-Pierre Salvarelli

Depuis des décennies, la psychiatrie est sous-financée. En effet, s'il existe une croissance effective de son budget, celle-ci ne permet pas le maintien des moyens en psychiatrie.

Ainsi la progression du financement de la psychiatrie reste fortement inférieure à celle de la médecine-chirurgie-obstétrique (2 fois moins) ou du privé lucratif (4 fois moins), ne permet pas de compenser l'inflation et les coûts, ne prend pas en charge, à l'exception notable du Ségur, les décisions politiques d'évolution des salaires ou les lois impliquant une modification des pratiques (type isolement et contention).

De plus on assiste à une fongibilité asymétrique des moyens dévolus au secteur vers des espaces dits experts ou spécifiques dans le service public et vers le privé lucratif.

Aujourd'hui, on ne peut que constater une grande hétérogénéité des financements et de l'offre de soin entre les régions, les départements, les établissements, etc.

Devant ce constat et la nécessité de sortir de ce cercle vicieux financier, le SPH a fait le choix de participer à la réforme du financement de la psychiatrie.

Une réforme du financement basée sur des prérequis :

- ◆ Une progression importante de l'Ondam consacrée à la psychiatrie qui permette un financement adapté et un rattrapage des déficits creusés artificiellement.
- ◆ Une séparation imperméable entre les moyens octroyés à la psychiatrie publique et ceux du privé lucratif.
- ◆ Une volonté d'homogénéiser et de rééquilibrer les financements de la psychiatrie et donc

l'offre de soins sur tout le territoire en diminuant les écarts inter mais aussi intrarégionaux.

- ◆ Au niveau inter-régional, une logique de rattrapage des financements et non de convergence, où tout le monde progresse mais les moins dotées plus vite que les autres.
- ◆ Le refus d'un financement de type T2A.

Un point d'étape :

- ◆ Un financement régional très majoritairement dit « populationnel » corrélé à des variables sociodémographiques qui représenterait 78 à 85 % du financement. Ces critères régionaux pris en compte sont : le nombre d'habitants, la densité de psychiatres libéraux et hospitaliers, la précarité, le taux de patients isolés et le nombre de places dans le secteur médico-social. Ces critères seront révisés tous les cinq ans.
- ◆ Sur les 22 à 15 % restant, 10 à 15 % seront attribués selon l'importance de la « file active », le restant se répartirait entre des activités dites spécifiques, la qualité des soins, les activités de recherche, les nouvelles activités, la mise en œuvre de transformations et la qualité du codage PMSI.
- ◆ La création d'une CAR par région (Commission d'Allocation des Ressources Section Psychiatrie), composée de représentants désignés par les fédérations dites représentatives (FHF, Fehap, FHP) et de personnes ressources désignées par l'ARS (représentants des usagers et des familles) chargée d'émettre un avis sur l'allocation des ressources des activités de psychiatrie. Les CAR sont actuellement mises en place par les ARS.

Des éléments au travail et les positions du SPH :

- ◆ Les pourcentages des différents compartiments ne sont pas encore fixés. Le SPH prône une répartition de 85 % pour le populationnel et 10 % pour la file active, le reste se répartissant entre les 6 autres compartiments.
- ◆ Le SPH est opposé à la mise en œuvre d'une T2A même déguisée en psychiatrie. Il s'agit donc de limiter le financement dit « à la file active », en le spécifiant suffisamment pour éviter de favoriser les structures qui rencontrent les patients sans les prendre en charge sur la durée mais pas trop pour ne pas tomber dans une dérive T2A.
- ◆ Dans le même esprit, le SPH s'est opposé à la dégressivité des financements.
- ◆ La répartition infrarégionale des financements : Le SPH soutient une logique infrarégionale calquée sur celle mise en place dans l'interrégional ; à savoir rattrapage et non convergence, financement « populationnel », financement à l'établissement, le secteur étant l'unité de base sur lequel se fondent l'ensemble des règles permettant ainsi de déterminer ce qui est inter et supra sectoriel.
- ◆ Une telle réforme ne peut se dérouler sans établir, au préalable, et au sein de chaque ARS, un état des lieux de l'ensemble des établissements exerçant en psychiatrie, de leurs financements, du territoire et de la population desservie pour les établissements accueillant des secteurs de psychiatrie, de la possibilité d'une marge régionale prélevée sur les financements par les ARS et leur utilisation.

RÉFORME DU FINANCEMENT DE LA PSYCHIATRIE : MODALITÉS INFRARÉGIONALES D'ALLOCATION DE MOYENS

Communiqué de presse du SPH - 30 mars 2022

Réuni en Conseil national le 29 mars 2022, le SPH a pris connaissance de l'état actuel des travaux du groupe de travail ministériel sur la réforme du financement de la psychiatrie, auquel il participe.

Dans cette nouvelle étape, le groupe de travail ministériel établit le cadre des modalités de ventilation du financement de la psychiatrie au sein des régions et entre les établissements.

À cette occasion, le syndicat des psychiatres des hôpitaux tient à rappeler que les équipes psychiatriques des établissements ayant mission

de psychiatrie de secteur doivent assurer auprès de l'ensemble de la population actions de prévention, soins et traitements psychiatriques à proximité, et coordination des actions de réhabilitation et de réinsertion.

Dans ses principes la psychiatrie de secteur intègre une obligation inhérente à toute action de santé républicaine : construire une égalité dans l'accès aux soins pour l'ensemble de la population. En découle le pré-positionnement de l'offre de soin qui doit être cohérent géographiquement avec les bassins de vie et de

population, et dimensionné selon la taille et la structure des populations desservies.

De même que la répartition entre les régions du financement de la psychiatrie doit reposer pour au moins 85 % sur cette dimension géo-populationnelle, la répartition des moyens alloués à la psychiatrie publique au sein des régions doit être conforme aux principes de la mission de psychiatrie de secteur et attribuer aux établissements la part qui leur revient compte tenu des populations pour lesquelles ils ont été chargés de la mission de secteur psychiatrique.



LE BOYCOTT DE LA CERTIFICATION

Jean-Pierre Salvarelli



Aujourd'hui le pire de cette démarche ne consisterait pas dans le fait que certains établissements pourraient ne pas être certifiés, mais que de nombreux vont l'être sans réserves...

En préambule, il apparaît important de préciser que nous soutenons la question de la démarche qualité au sein des établissements de santé et le processus de certification de ceux-ci, certains d'entre nous en ont même la charge du fait des fonctions qu'ils exercent.

Aujourd'hui nos hôpitaux sont dans un état catastrophique, les soins dans de nombreux domaines ne sont plus possibles, des urgences ne sont plus assurées, des lits, des unités ferment, les professionnels de santé désertent les hôpitaux publics, dans le meilleur des cas pour se réfugier dans le libéral, et dans le pire abandonnent les métiers de la santé, les conditions de travail à l'hôpital sont déplorables et retentissent de plus en plus sur les conditions de vie des professionnels et bien entendu sur le soin prodigué aux patients...

Et nous sommes engagés dans la démarche qualité alors que nous n'avons même plus le temps nécessaire à la prise en charge de nos patients.

Devant la situation des hôpitaux français en période COVID, la HAS a décidé de décaler les visites de certification des hôpitaux de quelques

mois. Reculer pour mieux sauter ?

Dans ce contexte, devons-nous accepter que cette réalité soit rejetée, refoulée ? Devons-nous avaliser le refus de voir notre quotidien pris en compte ? N'y-a-t-il pas aujourd'hui une certaine indécence voire une

indécence certaine à continuer le processus comme si de rien n'était ? Un processus qui devient hors sol, centré sur une autosatisfaction et sur une autoréalisation déconnectées du réel... Pour le dire autrement, notre HAS met en place un boycott des hôpitaux publics...

Aujourd'hui le pire de cette démarche ne consisterait pas dans le fait que certains établissements pourraient ne pas être certifiés, mais que de nombreux vont l'être sans réserves...

Comment accepter qu'une institution nous accrédite, certifie que la qualité des soins est assurée dans nos établissements quant au quotidien nous constatons le contraire ? Devons-nous cautionner que s'appuyant sur ces visites, sur le fait d'être certifié, le politique et les pouvoirs publics puissent continuer à « communiquer » sur l'efficacité de leurs actions ?

Il y a quelques années, la communauté médicale d'un établissement près de Lyon, constatant l'état de son établissement et les décisions inadaptées au soin que prenait sa direction, avait boycotté sa visite de certification. Celle-ci avait dû s'interrompre, avait été décalée quelques mois plus tard dans des conditions qui avaient permis son déroulement sans entraves... Comme le disent nos collègues de Limoges, « *À l'heure où la maison brûle, on nous demande si la vaisselle est faite.* ».

Nous proposons un nouvel Indicateur de la Qualité et de la Sécurité des Soins : le Taux d'Occupation des Postes dans un établissement de santé, le TOP... Que sa pertinence ne soit pas une évidence démontre le déni dans lequel certains évoluent.

Devons-nous arrêter de faire semblant et boycotter la certification afin que la certification cesse de nous boycotter ?

DROITS ET MOYENS SYNDICAUX DES PERSONNELS MÉDICAUX...

Soazic Peden

Avec les Article R6152-73 et suivants du CSP, le droit syndical est garanti aux praticiens hospitaliers.

Plusieurs textes sont parus l'été dernier :

Décret numéro 2021-908 du 7 juillet 2021 relatif aux droits et moyens syndicaux des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements de santé et médico-sociaux publics.

Arrêté du 7 juillet 2021 relatif aux autorisations spéciales d'absence des représentants syndicaux personnels médicaux, odontologique et pharmaceutique des établissements de santé et médico-sociaux publics.

Instruction n°DGOS/RH3/2021/188 du 24 août 2021 relative aux droits et moyens syndicaux nationaux des personnels médicaux, odontologique et pharmaceutique des établissements de santé et médico-sociaux publics.

C'est une première reconnaissance !

Retenons 4 points : le crédit de temps syndical, les ASA, les congés de formation syndicale, la messagerie électronique.

Le crédit de temps syndical (art. D6152-73-3 du CSP)

Un **crédit global de temps syndical** annuel est alloué à l'ensemble des organisations syndicales représentées au Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques.

Son volume en équivalent temps plein est fixé à **dix-huit**. Il est réparti entre les organisations syndicales représentées au CSPM proportionnellement au nombre de voix obtenu par chacune d'elles lors des élections à ce conseil avec répartition des restes à la plus forte moyenne.

Le crédit de temps syndical ainsi attribué est utilisé librement pour les besoins de l'activité syndicale et de la représentation des personnels auprès de l'autorité administrative.

Une liste nominative est transmise annuellement au ministère et un mécanisme de financement permet le remplacement des bénéficiaires du temps de crédit syndical. Le temps est fractionnable jusqu'à 0,1 ETP.

APH a réparti les **6 ETP** au sein des différents syndicats qui composent les deux intersyndicales CPH (Confédération des Praticiens des Hôpitaux : FNAP, SNBH, SNPADHUE, SPH, SPHP, USP, SNPGRH) et Avenir Hospitalier (SNGC, Samu Urg de France, Biologistes médicaux, SNPhare, Syngof, SNPeh). Jean-François CIBIEN, président d'APH et Carole POUPON, présidente de la CPH ont chacun 1 ETP.

Au sein de SPH, nous nous répartissons **0,6 ETP** : 0,3 pour Marie-Jo CORTES, 0,1 pour Stéphane HENRIETTE, Pierre-François GODET et Soazic PEDEN.

Enfin une reconnaissance pour **vosre représentation** auprès des autorités, les échanges avec les tutelles, la représentation au CSPM (conseil supérieur des personnels médicaux), au CNG..., et tout le travail nécessaire de lien entre les syndicats et intersyndicales !

Mais 6 ETP pour APH ce n'est pas assez ! 0,6 ETP pour SPH ce n'est pas assez !



Plus nous serons représentés, et plus nous obtiendrons de moyens, soyons bien représentés ! Et obtenons plus que 18 ETP pour le crédit global de temps syndical !



UN MESSAGE

**Préparons-nous pour les prochaines élections professionnelles, Soyons force de représentation !
Votons SPH CPH APH en 2023 !**

Les ASA : Autorisations Spéciales d'Absence (art R6152-73 et D6152-73-5)

Deux situations :

1. Absence sur convocation de l'administration (CSPM, CRP, CRSA, CSOS...) : le représentant syndical se voit accorder une autorisation d'absence sur simple présentation de la convocation.

La durée de l'autorisation d'absence comprend, outre les délais de route, une durée de temps égale au double de la durée prévisible de la réunion, destinée à permettre aux intéressés d'assurer la préparation et le compte rendu des travaux.

2. Absence pour assister aux congrès syndicaux, fédéraux et confédéraux, ainsi qu'aux réunions des instances nationales et régionales des syndicats : pour les **représentants élus** conformément aux statuts de leur organisation, la durée annuelle est de 10 jours ; la durée est portée à **20 jours** pour les organisations représentées au CSPM et leurs syndicats affiliés (cas du SPH représenté via APH au CSPM).

Il est recommandé d'effectuer la **demande d'ASA** au directeur dans un **délai raisonnable** (J -10). Le refus opposé au titre des **nécessités de service** doit faire l'objet d'une **motivation** de l'administration.



UN MESSAGE

Avec ces ASA, animons la vie régionale syndicale ! Syndiqués et élus, préparons-nous pour les prochaines élections professionnelles, Soyons force de représentation ! Votons SPH CPH APH en 2023 !

La formation syndicale (art D6152-73-6 du CSP)

Les personnels mentionnés à l'article 6156-3 (= représentation au CSPM) ont droit à un **congé pour formation syndicale d'une durée maximum de 5 jours par an**.

Le ministre chargé de la santé arrête tous les trois ans la liste des centres de formation agréés.

Le praticien choisit librement sa formation au sein de ces centres. Il adresse sa **demande** de congé par écrit au directeur de l'établissement, en lien avec le chef de pôle et le chef de service, **au moins un mois à l'avance**.

À défaut de réponse expresse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est réputé accordé. Le bénéficiaire du congé ne peut être refusé que si les nécessités de service s'y opposent, le refus doit être motivé.

L'organisme de formation délivre une attestation d'assiduité que l'intéressé remet à son chef de service à sa reprise de fonctions.

Une adresse de messagerie électronique (art D6152-73-1)

Les organisations syndicales représentatives au CSPM bénéficient par le biais de leurs adhérents d'une adresse de messagerie électronique syndicale au sein de l'établissement dans lequel ils exercent leurs fonctions. Ils peuvent adresser leurs communiqués aux praticiens qui exercent dans l'établissement sur décision du directeur de l'établissement, après information du président de la CME.



UN MESSAGE

**Utilisons cette possibilité pour nourrir en local la vie syndicale, travailler ensemble, être mieux repérés !
Encore une fois, préparons-nous pour les prochaines élections professionnelles, soyons force de représentation ! Votons SPH CPH APH en 2023 !**

Chaque représentant élu SPH pourra ainsi **demandeur une adresse SPH au sein de son établissement**, diffuser ses messages, être à l'écoute des mandants, montrer tout l'intérêt d'un engagement syndical. Utilisons les outils de communication à notre disposition ! Une fois cette adresse créée, signons nos messages en insérant une **signature automatique, reprenant les logo SPH, CPH et APH !** Avec une communication efficace, notre travail syndical sera d'autant plus fort.

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) POUR LES PSYCHIATRES D'EXERCICE PUBLIC PROPOSÉ PAR LE SPH ET LA SIP

LA CERTIFICATION PÉRIODIQUE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Pascal Favré

Le Développement Professionnel Continu (DPC)

Le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation initié par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) en 2009 et adapté par la loi de Modernisation du système de Santé en 2016, effectif depuis le 1^{er} janvier 2013 et dédié aux professionnels de santé de France.

L'Agence nationale du DPC met à disposition des professionnels de santé l'offre de DPC composée d'actions et de programmes de DPC :

- ▶ Action cognitive (concernant l'approfondissement des connaissances) ;
- ▶ Action d'analyse des pratiques professionnelles (permettant une réflexion sur la dé-

marche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel) ;

- ▶ Gestion des risques (visant à identifier, évaluer et prioriser des risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation).

L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC)

L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) des professionnels de santé de France est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué paritairement entre l'État et l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM). L'Agence, créée par l'article L.4021-6 du Code de la Santé publique, assure le pilotage du Développement Professionnel Continu (DPC) pour l'ensemble des professionnels de santé hospitaliers, autres salariés et libéraux de France.

Elle a notamment pour missions la garantie de la qualité scientifique et pédagogique des actions et programmes de DPC proposés et la participation au financement des actions et programmes prévus dans le cadre du DPC pour les professionnels de santé et répondant à des orientations prioritaires pluriannuelles. Un Arrêté du 8 avril 2020 modifie et complète celui du 31 juillet 2019 relatif aux orientations de développement professionnel continu (DPC) 2020 – 2022.



Les chiffres clés de l'Agence nationale du DPC : chiffres des organismes de DPC (ODPC) et des professionnels de santé pris en charge par l'Agence nationale du DPC.

« Mon DPC »

L'article R4021-5 du Code de la Santé Publique confie à l'Agence nationale du DPC la mission de mettre à disposition de l'ensemble des professionnels de santé un document de traçabilité électronique permettant de tracer l'ensemble des actions de DPC réalisées et d'en rendre

compte à l'issue de chaque période triennale auprès de l'autorité chargée du contrôle. « Mon DPC » est un service en ligne permettant à chaque professionnel de santé, quel que soit son mode d'exercice, de tracer en continu et conserver tout au long de sa vie profession-

nelle les actions de DPC suivies et de rendre compte de son obligation auprès de l'autorité de contrôle compétente à l'issue de chaque période triennale (ordres, ARS ou employeurs).

Les Orientations nationales prioritaires de DPC 2020-2022

Les orientations prioritaires de DPC ont vocation à accompagner la politique nationale de santé, certains axes de la politique conventionnelle et les enjeux d'amélioration des pratiques des différentes professions et spécialités. Toute action de DPC doit être indexée à une orientation prioritaire.

Sous l'égide du ministère des Solidarités et de la Santé, l'Agence nationale du DPC a

piloté le processus d'élaboration des orientations nationales prioritaires de DPC pour la période 2019-2022 en lien avec les services de l'État, les Conseils Nationaux Professionnels et l'Assurance Maladie.

Elles ont fait l'objet de deux arrêtés ministériels successifs publiés au journal officiel : l'arrêté du 31 juillet 2019, complété et modifié par l'arrêté

du 8 avril 2020. L'offre de DPC s'appuie pour cette période sur 256 orientations prioritaires triennales. Chaque orientation s'accompagne d'une fiche de cadrage en précisant les attendus et rendue opposable aux organismes de DPC.

Les Fiches de cadrage relatives aux orientations prioritaires pour la période 2023-2025 sont disponibles.

Les Organismes de DPC

Tout organisme ou structure souhaitant devenir « organisme de DPC » pour dispenser des actions de DPC aux professionnels de santé doit impérativement effectuer une demande d'enregistrement auprès de l'Agence nationale

du DPC pour les professions de santé pour lesquelles il souhaite pouvoir dispenser des actions de DPC.

Une fois l'organisme enregistré, il pourra déposer ses actions en ligne qui seront contrôlées.

La liste des ODPC enregistrés par l'Agence en date du 09/03/2022.



L'Organisme de Développement Professionnel Continu Psy – Association pour l'Évaluation et la Formation Continue des Psychiatres (ODPCPsy-AEFCP) depuis 2013

Le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH) et la Société de l'Information Psychiatrique (SIPsy), soucieux de favoriser la dispensation de formations conformes à leurs statuts, ont fondé en 2013 un organisme chargé de mettre en œuvre des programmes DPC. L'Organisme de Développement Professionnel Continu Psy – Association pour l'Évaluation et la Formation Continue des Psychiatres (ODPCPsy-AEFCP) est une association loi 1901 dont le siège est à Lyon.

L'objet de cette association est l'organisation, la promotion et la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu (DPC) dans le cadre des dispositions légales et réglementaires qui le régissent, plus spécifiquement dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale :

- Organisation de Formations Professionnelles Permanentes médicales et paramédicales spécialisées en psychiatrie et santé mentale ;
- Évaluation des pratiques professionnelles médicales et paramédicales spécialisées en psychiatrie et santé mentale ;

- Fourniture de toutes prestations de services ou vente de tous produits susceptibles de se rattacher, directement ou indirectement à ces activités.

L'ODPCPsy-AEFCP est affilié à l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu qui contrôle a priori et a posteriori les programmes proposés.

Datadock : la base de données des organismes de formation (OF) référencables

Depuis 2019, notre organisme de formation prestataire de programmes DPC bénéficie du référencement par un groupement d'intérêt public dénommé actuellement D²OF.

Datadock est la base de données partagée par les membres du GIE D²OF pour traiter

les organismes bénéficiant de fonds publics ou mutualisés.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation

de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

La certification Qualiopi : indispensable pour les Organismes de Formation recourant à des financements publics

La loi du 5 septembre 2018 a créé une obligation de certification pour les dispensateurs de formation souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle. Les organismes certificateurs pourront les auditer, en vue de leur délivrer la certification requise au 1^{er} janvier 2022.

Tous les prestataires de formation avaient l'obligation d'être certifiés à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les organismes qui délivrent la certification « Qualiopi » aux prestataires d'actions de développement des compétences selon le référentiel national qualité sont accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac).

Le Référentiel National Qualité (RNQ) QUALIOPi concerne en priorité les modalités de conception et de réalisation d'une prestation. Il comporte 7 critères et entre 23 et 32 indicateurs, selon le type d'actions de compétences

délivrées par l'Opérateur Prestataire d'Actions de Compétences (OPCO).

La démarche de certification « Qualiopi » consiste à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences et permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

L'ODPCPsy-AEFCP et la SIPsy sont certifiés Qualiopi depuis le 13 avril 2022 et le 17 mai 2022, respectivement

L'ODPCPsy-AEFCP et la SIPsy sont certifiés Qualiopi depuis le 13 avril 2022 et le 17 mai 2022, respectivement. **C'est un gage de qualité pour nos prestations et l'assurance pour les psychiatres participants de bénéficier des remboursements des frais engagés.**

Un audit de surveillance est obligatoire, réalisé par le même organisme certificateur entre le 14^{ème} et le 22^{ème} mois suivant la date de la

certification, il vise à vérifier la bonne application du référentiel national qualité et peut avoir lieu sur le lieu de la formation ou à distance.

Quatre mois avant la fin de validité du certificat, un audit de renouvellement doit être réalisé afin de maintenir la certification. Cet audit de renouvellement est lui-même suivi d'un audit de surveillance entre le 14^{ème} et le 22^{ème} mois suivant le renouvellement de la certification.

Ce nouveau cycle sera formalisé par un nouveau contrat, et un nouveau certificat sera délivré si la décision de renouvellement de certification est positive.

Enfin, un audit de renouvellement sera nécessaire avant chaque échéance du contrat de certification, soit avant la fin des 3 ans.

Nos Programmes de Développement Professionnel Continu (DPC) s'adressent aux Psychiatres et à tous les Autres Médecins, publics ou privés, salariés ou libéraux

L'ODPCPSY-AEFCP propose deux types de programmes DPC : intégrés et présentiels

- ▶ DPC Intégrés = formation continue + évaluation et amélioration des pratiques.
- La validation d'un DPC intégré permet de remplir son obligation triennale de DPC.
- ▶ DPC présentiels = formation continue.

Tous les programmes DPC présentés ci-dessous sont valorisables au titre du DPC grâce à leur publication par l'ANDPC.

Les sessions de DPC organisées par l'ODPC-PSY-AEFCP se tiendront le jeudi **29 septembre 2022, de 8h30 à 12h30**, à Pau, à l'occasion

de notre congrès annuel, les 40^{èmes} Journées de la SIP, du jeudi 29 septembre au samedi 1^{er} octobre 2022.

Aucune avance de frais n'est nécessaire, si l'employeur passe convention avec l'ODPC-PSY-AEFCP.

L'inscription se fait uniquement auprès de l'ODPCPSY-AEFCP, sans obligation d'inscription aux Journées de la SIP.

DPC INTÉGRÉS : MONTANT DE L'INSCRIPTION 450€

DPC n°17202200007	Addictions chez l'adolescent avec ou sans produit. Alain DERVAUX et Gérard SHADILI
DPC n°17202200008	Conduite à tenir en cas de résistance à un traitement antipsychotique correctement mené : intérêt clinique du monitoring plasmatique et du génotypage des Cytochromes P450. Marion PERIN-DUREAU et Pascal FAVRÉ
DPC n°17202200009	Mise au point et actualités de la prise en charge de la dépression chez le patient âgé. Alexis LEPETIT et Stéphane HENRIETTE
DPC n°17202200010	Prescription de psychotropes en périnatalité. Valérie GAREZ et Bénédicte GOUDET-LAFONT
DPC n°17202200011	Psychotropes chez l'enfant et l'adolescent. Jean CHAMBRY et Laure ANGLADETTE

DPC PRESENTIELS : MONTANT DE L'INSCRIPTION 300€

DPC n°17202200003	Troubles des apprentissages et bilan neuropsychologique. Antoine FRADIN et Bertrand WELNIARZ
DPC n°17202200004	Troubles du comportement dans les troubles du spectre autistique avec déficience intellectuelle : démarche diagnostique et thérapeutique. Cora CRAVERO et Fabienne ROOS-WEIL
DPC n°17202200005	Evaluation du traumatisme psychique des victimes. Bernard CORDIER et Paul JEAN-FRANCOIS
DPC n°17202200001	Le TDAH au CMP infanto-juvénile : du diagnostic à la mise en place de prises en charge multimodales (y compris le traitement médicamenteux). Jocelyne CALVET et Fanny GOLLIER-BRIANT

Les organisateurs de nos programmes DPC mettent en œuvre les conditions requises pour l'accueil dans de bonnes conditions des Personnes en Situation de Handicap (PSH).

Prise en charge ANFH et/ou par le service de formation de l'employeur pour les psychiatres publics, prise en charge ANDPC pour les psychiatres libéraux.

Renseignements - inscriptions : T. 04 37 91 52 21 **Contact :** secretariatSIP2@gmail.com

Secrétariat AEFCP-ODPCPsy - Pôle Ouest - CH Vinatier - 95 bd Pinel - BP 30039 - 69678 Bron Cedex.

La certification périodique des professionnels de santé

La mise en place de la certification périodique permettra aux **7 professions de santé à ordre (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sage-femmes, infirmiers, masseurs-kinés, pédicures-podologues)** leur accès à un programme individuel de formation.

Les actions menées devront notamment permettre l'amélioration des compétences et des connaissances, contribuer au renforcement de la qualité des pratiques, et améliorer la relation avec les patients. En outre, ce programme devra comprendre des actions mises en œuvre par ces professionnels de santé pour un meilleur suivi de leur santé personnelle.

Pour construire son parcours de certification, chaque professionnel de santé aura le libre choix des actions à mener et des formations à réaliser. Pour cela, il pourra se référer aux référentiels de certification élaborés par les conseils nationaux professionnels (CNP), sur la

base d'une méthode proposée par le ministre chargé de la santé et sur proposition de la Haute Autorité de santé (HAS). Le contrôle du respect de l'obligation de certification périodique sera quant à lui confié aux ordres et conseils nationaux : tous les 6 ans pour les professionnels déjà actifs, tous les 9 ans pour ceux qui commenceront à exercer après le 1^{er} janvier 2023.

Afin de définir les principes de la stratégie, de la promotion, du déploiement et des orientations scientifiques de la certification périodique, **un Conseil National de la Certification Périodique (CNCP) est mis en place (décret du 12 mai 2022)** sous la présidence du Pr Lionel Collet.

L'installation de ce nouveau conseil va permettre d'engager rapidement des travaux entre membres de cette instance collégiale et des 7 ordres et conseils nationaux, en priorité pour

fixer les orientations scientifiques nécessaires à l'élaboration des référentiels de certification. Ainsi, chaque CNP représenté au sein de ces instances professionnelles pourra disposer d'un cadrage en vue de produire son référentiel de certification et le programme de formation correspondant.

L'ordonnance du 19 juillet 2021 prévoit la **désignation d'une autorité administrative pour la gestion des comptes individuels de certification des professionnels de santé.**

Celle-ci devra notamment développer un système d'information « certification », essentiel tant pour la conduite de la démarche que pour le suivi des parcours individuels de certification par les professionnels eux-mêmes.

Chaque compte sera contrôlé par l'ordre professionnel à l'issue de la période de certification.



LE SYNDICAT DES
PSYCHIATRES
DES HÔPITAUX



LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
PSYCHIATRIQUE



40^{ES} JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION PSYCHIATRIQUE
CENTRE DE CONGRÈS DE PAU DU 29 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

La dépression est-elle virale?



Cafés Littéraires avec la librairie TONNET



JEUDI 29 SEPTEMBRE
à 16h - Emmanuel VENET
"Virgile s'en fout"

VENDREDI 30 SEPTEMBRE

à 10h30 - Farid KACHA
"Parole de Psychiatre"

à 16h - Jacques HOCHMANN
"Les Arrangements de la mémoire.
Autobiographie d'un psychiatre dérangé"

Privatisation du musée des Beaux-Arts

VENDREDI 30 SEPTEMBRE
de 18h à 19h30 (à 5 mn à pied du Centre des
Congrès, sur présentation du badge)



Soirée de congrès

VENDREDI 30 SEPTEMBRE
Apéritif à partir de 19h30 au Palais
Beaumont, salle des Ambassadeurs
(sur inscription)



40^{es}

JOURNÉES DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION PSYCHIATRIQUE

JEUDI 29 SEPTEMBRE APRES-MIDI

13h30 - 14h **OUVERTURE DES JOURNÉES** (Auditorium VIGNY)
François BAYROU maire de Pau (sous réserve) - **Pr Gisèle APTER**, présidente de la Société de l'Information Psychiatrique - **Florence GUYOT-GANS** Présidente CME CH des Pyrénées



Gisèle APTER, présidente de la Société de l'Information Psychiatrique, professeure de pédopsychiatrie au Groupe Hospitalier du Havre, Université de Normandie, représentante de la zone Europe de l'Ouest à la WPA.

14h - 15h **Bruno FALISSARD** (Auditorium VIGNY)
CONFÉRENCE INAUGURALE présidée par **Gisèle APTER**
Lost in depression... Une opportunité pour repenser quelques concepts psychiatriques



Bruno FALISSARD est pédopsychiatre, professeur de santé publique à la faculté de médecine de l'Université Paris-Saclay. Il est directeur du CESP (Centre de recherche en Épidémiologie et Santé des Populations de l'INSERM), Maison de Solenn, Paris, où ses recherches portent sur les problèmes de santé mentale dans une perspective de santé publique. Il est également directeur du centre de recherche en épidémiologie et santé des populations (unité Inserm 1018), à l'hôpital Paul-Brousse, Villejuif.

15h - 16h **Pim CUIJPERS** (Auditorium VIGNY)
GRANDE CONFÉRENCE (en anglais avec traduction simultanée)
 Présidée par **Thierry TREMINE**
45 years of research on psychotherapies for depression: Opportunities and challenges
45 ans de traitements psychothérapeutiques de la dépression : où en sommes-nous ?



Pim CUIJPERS est professeur de psychologie clinique dans le Département de psychologie clinique, neuropsychologie et psychologie développementale au Public Health Research Institute, Vrije Universiteit Amsterdam. Il est également directeur du Centre Collaborateur de l'OMS d'Amsterdam pour la recherche et la diffusion des psychothérapies. Il a réalisé un très grand nombre d'études randomisées et de méta-analyses sur l'efficacité des psychothérapies dans les troubles psychiatriques. Son travail s'est particulièrement centré sur la prévention et le traitement psychologique de la dépression et des troubles anxieux. Il a publié plus de 800 articles dans des revues internationales à comité de lecture.

16h - 16h30 **Pause exposition et librairie** (salle Henri FAISANS)
CAFÉ LITTÉRAIRE (Espace WRIGHT niveau 1)
Emmanuel VENET "Virgile s'en fout"



16h30 - 17h30 **Maurice CORCOS** (Auditorium VIGNY)
CONFÉRENCE présidée par **Gérard SHADILI**
La question de la dépression chez les patients borderline : entre syncope de l'être et deuil de soi-même



Maurice CORCOS est professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université Paris Sorbonne-Descartes et psychanalyste. Il dirige le Service de Psychiatrie de l'Adolescent à l'Institut Mutualiste Montsouris (Paris). Ses nombreux travaux se portent sur l'adolescence et, plus particulièrement sur la question de la dépression dans les troubles borderline.

17h30 - 18h30 **Alexis LEPETIT** (Auditorium VIGNY)
CONFÉRENCE présidée par **Jean-Charles PASCAL**
Dépression et démence : de quoi perdre tous ses repères ?



Alexis LEPETIT est psychiatre et gériatre. Il est responsable au sein de la direction médicale du réseau d'EHPAD Oméris des questions de psychiatrie et de santé mentale. Il anime par ailleurs une consultation dédiée aux symptômes psycho-comportementaux des maladies neuro-évolutives aux Hospices Civils de Lyon. Il fait partie du comité national de coordination de l'option de Psychiatrie de la Personne Âgée du DES de Psychiatrie. Il est secrétaire général adjoint de la Société Francophone de Psychogériatrie et de Psychiatrie de la Personne Âgée (SF3PA) et administrateur de la SIP.

16h30 - 18h30 **TABLE RONDE PROFESSIONNELLE SPH** (Auditorium Lamartine)
 Présidée par **Marie-José CORTES**
Accueil des patients souffrant de maladies mentales dans les services d'urgences générales
 Intervenants (sous réserve) : **Jean-François CIBIEN**, **Fayçal MOUAFFAK**, **Antoine PELISSOLO**, **Bruno RIOU**, **Rémi SALOMON**

VENDREDI 30 SEPTEMBRE MATIN

9h - 10h30 **TABLE RONDE PROFESSIONNELLE SPH** (Auditorium LAMARTINE)
 Présidée par **Marie-José CORTES** et **Jean-Pierre SALVARELLI**
Organisations des soins
 Intervenants (sous réserve) : **Claude FINKELSTEIN**, **Thierry GODEAU**, **Radoine HAOUI**, **Boris NICOLLE**, **Pierre VIDAILHET**

ATELIERS DE COMMUNICATION

SYMPOSIUM RECHERCHE TRANSLATIONNELLE N°1
 (salle GABARD) - Intervenants : **Nicolas HOERTEL**, **Nicole GARRET**, **Carlotta BETTENCOURT**

ATELIER FILMS PSY. Coordonné par **Alain BOUVAREL**
 (salle LAUTRÉAMONT)

10h30 - 11h **Pause exposition et librairie** (salle Henri FAISANS)
CAFÉ LITTÉRAIRE (Espace WRIGHT niveau 1)
Farid KACHA "Parole de Psychiatre"



11h00 - 12h30 **SYMPOSIUM AFFEP** (salle LAUTRÉAMONT)
Actualités sur l'internat de Psychiatrie



Ilia HUMBERT, présidente de l'AFFEP
Nouvelle maquette de l'internat : Cédric AH-TCHINE
Place du docteur junior : Lisa BOUCHET
Enquête nationale #ChoisirPsychiatrie : Ilia HUMBERT

ATELIERS DE COMMUNICATION

SYMPOSIUM RECHERCHE TRANSLATIONNELLE N°2
 (salle GABARD) - Intervenants : **Véronique DELVENNE**, **Jean-Philippe RAYNAUD**

12h45 - 13h45 **SYMPOSIUM WPA** (Salle ALPHAND)
 Lunch-box offerte pour 90 participants
French Tobacco Champions in Mental Health Project (FTC-MH Project)



Joao CASTALDELLI-MAIA est Professeur Adjoint de Psychiatrie au Centre Universitaire FMABC (Brésil), et membre du Comité Permanent de l'Éducation de l'Association Mondiale de Psychiatrie (WPA).

VENDREDI 30 SEPTEMBRE APRES-MIDI

14h - 15h **Marie TOURNIER** (Auditorium VIGNY)
CONFÉRENCE présidée par **Alexis LEPETIT**
Actualité des médicaments antidépresseurs



Marie TOURNIER est psychiatre, professeure des universités et praticien hospitalier du Pôle universitaire de psychiatrie d'adultes du Pr VERDOUX au Centre hospitalier Charles Perrens, à Bordeaux. Elle est chercheuse à l'Unité INSERM Bordeaux Public Health Research Center, dirigée par le Pr TZOURIO, en particulier sur l'identification de facteurs de risque et de facteurs pronostiques pour les conduites suicidaires, la santé des jeunes, ainsi que l'utilisation et l'impact des médicaments psychotropes dans des conditions réelles de prescription dans les populations.

LA DÉPRESSION EST-ELLE VIRALE ?

CENTRE DES CONGRÈS DE PAU

14h - 15h

Claude FINKELSTEIN et **Emmanuelle SAINT-MACARY**
(Auditorium LAMARTINE)

TABLE RONDE Coordonnée par **Patrick BANTMAN**

Présidée par **Gisèle APTER**

Représentants d'usagers et familles de malades : regards croisés sur la dépression



Claude FINKELSTEIN est présidente de la Fédération Nationale des Associations d'(ex)patients en psychiatrie (FNAPSY).

Emmanuelle SAINT-MACARY est déléguée départementale de la délégation UNAFAM des Pyrénées-Atlantiques.

15h - 16h

Daniel SCHECHTER (Auditorium VIGNY)

CONFÉRENCE présidée par **Marc POGET**

La vie en noir : développement psychoaffectif précoce et caregiving durablement affectés par la violence



Daniel SCHECHTER est pédopsychiatre, professeur associé dans le Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SUPEA) au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) et à la Faculté de Lausanne. Il est co-responsable d'une consultation spécialisée et d'un programme de recherche en parentalité et en petite enfance au CHUV. Professeur associé en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'École Grossman de médecine de l'Université de New York (NYU), il a dirigé un centre de recherche en stress, trauma, et résilience. Son travail clinique et ses recherches portent sur la transmission intergénérationnelle de la violence et du traumatisme associé ainsi que sur les effets de stress sur les enfants et les adolescents.

15h - 16h

Marie-Hélène DECHAUX, Vincent JARDON, Émilie WAWER
(Auditorium LAMARTINE)

TABLE RONDE présidée par **Marie-José CORTES**

Articulation des dispositifs de prévention du suicide



Marie-Hélène DECHAUX est Directrice Opérationnelle 3114 (Numéro National Prévention Suicide). Elle a auparavant exercé la fonction de chargée de mission prévention santé mentale au Ministère des solidarités et de la santé.



Vincent JARDON est psychiatre, praticien hospitalier au CHRU de Lille, service du Pr VAIVA. Il est coordinateur régional en prévention du suicide et responsable du dispositif Vigilans des Hauts-de-France. Ses recherches portent sur l'évaluation des fonctions cognitives lors d'une crise suicidaire (Etude CocaCS, CHRU de Lille) et des liens entre troubles du sommeil et conduites suicidaires (Etude Hypnos, CHRU de Lille).



Émilie WAWER est psychiatre, praticien hospitalier au Centre de Prévention du Suicide, Service Hospitalo-Universitaire, Pôle des Urgences Psychiatriques, CH Le Vinatier à BRON. Elle est médecin coordinateur du 3114 et de Vigilans-LYON. Elle est formatrice à l'intervention de crise suicidaire (Hôpitaux Civils de Lyon, CH Le Vinatier).

16h - 16h30

Pause exposition et librairie (salle Henri FAISANS)

CAFÉ LITTÉRAIRE (Espace WRIGHT niveau 1) :

Jacques HOCHMANN *Les Arrangements de la mémoire. Autobiographie d'un psychiatre dérangé*, Odile Jacob, 2022



16h30 - 17h30

Christophe DEJOURS (Auditorium VIGNY)

CONFÉRENCE présidée par **Bernard ODIER**

La souffrance au travail. Approche psychodynamique



Christophe DEJOURS est psychiatre, psychanalyste et professeur de psychologie, professeur émérite à l'Université de Paris Nanterre. Il a été professeur titulaire de la chaire de psychanalyse-santé-travail au Conservatoire National des Arts et Métiers et directeur de recherche à l'Université René Descartes Paris V.

Ses travaux portent sur la "Psychodynamique du Travail". Il est le responsable scientifique de l'Institut de Psychodynamique du Travail et auteur de nombreux ouvrages sur la souffrance au travail.

16h30 - 18h

SYMPOSIUM DE L'ÉVOLUTION PSYCHIATRIQUE

(Salle MONTPEZAT)

Aux frontières de la dépression

Présidé et coordonné par **Manuela DE LUCA**



Manuela DE LUCA est psychiatre à l'Institut MGEN La Verrière, Professeur de psychologie clinique et psychopathologie Université Paris Cité

Burn out : aux confins de la dépression : Clément FROMENTIN, psychiatre, ASM 13

Fragilités dépressives dans les troubles de conversion :

Sandra MISDRAHI, psychologue clinicienne, laboratoire Psychologie Clinique Psychopathologie et Psychanalyse, (PCPP, EA 4056), Université Paris Cité

Ennui, morosité : dépression et Covid à l'adolescence :

Manuela DE LUCA

16h30 - 18h30

TABLE RONDE PROFESSIONNELLE SPH (Auditorium LAMARTINE)

Financements de la psychiatrie

Présidée par **Jean-Pierre SALVARELLI**

Intervenants (sous réserve) : **Arnaud JOAN-GRANGE, Jean OUREIB, Christophe SCHMITT, Bertrand WELNIARZ**

18h - 19h30

PRIVATISATION DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

(à 5 mn à pied du Centre des Congrès - sur présentation du badge)

19h30

SOIRÉE DE CONGRÈS sur inscription

Palais Beaumont, salle des Ambassadeurs

APÉRITIF à partir de 19H30

SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE MATIN

SESSION MÉDICO-LÉGALE

9h - 9h45

Joëlle PALMA (Auditorium VIGNY)

CONFÉRENCE présidée par **Paul JEAN-FRANÇOIS**

Dépression et suicide en prison



Joëlle PALMA est chef de service des Unités de Soins en Milieu Pénitentiaire (USMP) au CH de Montfavet, expert près la Cour d'Appel de Nîmes, médecin coordonnateur au Centre Pénitentiaire d'Avignon Le Pontet.

9h45 - 10h30

Didier CHARLES (Auditorium VIGNY)

CONFÉRENCE présidée par **Paul JEAN-FRANÇOIS**

Suicide, troubles des conduites et responsabilité médicale en psychiatrie



Didier CHARLES est responsable du Département Sinistres Corporels Hauts Enjeux au sein de la direction Indemnisation et Communication Médicale du Groupe MACSF. Titulaire d'un DESS en Droit de la Santé, ancien avocat aux barreaux (Paris, Hauts de Seine), il est chargé de l'indemnisation des dommages corporels liés à la Responsabilité Civile Professionnelle des professionnels de santé, et représentant des assureurs au sein de plusieurs Commission de Conciliation et d'Indemnisation.

10h30 - 11h

Pause exposition et librairie (Hall Anna de NOAILLES)

11h - 12h30

Marie-Victoire DUCASSE, Odile VERSCHOOT,

Dominique COQUIZART, Thierry DELLA

TABLE RONDE présidée par **Marion AZOULAY**

Filicide - infanticide



Odile VERSCHOOT est psychologue clinicienne en milieu pénitentiaire (SMPP, CHU Nantes). Elle est ancienne présidente de l'ARTAAS (Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggressions Sexuelles) et présidente du Comité international permanent CIFAS (Congrès International Francophone sur l'Aggression Sexuelle). Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles sur le filicide.



Dominique COQUIZART est présidente de la Cour d'Appel de PAU. **Thierry DELLA** est psychiatre, expert près la cour d'appel de Pau, expert national sur la liste établie par la cour de cassation.



Marie-Victoire DUCASSE est psychiatre de liaison à la maternité du CH de Gonesse. Elle a travaillé en milieu carcéral (Centre pénitentiaire en Martinique, Unité pour Malades Difficiles de Villejuif). Elle est l'auteur d'une thèse sur l'infanticide à partir d'une population de femmes hospitalisées en UMD.

12h30

CLÔTURE DES JOURNÉES

APPEL A COMMUNICATION

La dépression
est-elle
virale?



ARGUMENT DES JOURNÉES

Comment penser la dépression aujourd'hui ? A-t-elle fait son temps, fini de "faire le buzz" après avoir été virale durant le 20^e siècle ?

Elle cède, avec sa sœur "l'anxiété" la place à l'épisode dépressif caractérisé, devenu la référence nosographique mondialisée, qu'il s'inscrive dans le cadre d'un trouble bipolaire ou unipolaire, d'une comorbidité psychiatrique, d'une pathologie somatique ou d'une dépression réactionnelle.

Les descriptions séméiologiques classiques ont pourtant souligné sa variabilité et sa pluralité : blanche, masquée ou mélancolique ; endogène, réactionnelle ou co-morbide, périnatale ou infantile... Entité aux contours certes flous, elle s'exprimerait à tous les âges de la vie, sur toute la planète. Crainte déjà pour elle-même, elle est également redoutée pour son risque suicidaire.

Faut-il alors considérer la dépression comme une catégorie, un concept transnosographique, un processus psychopathologique ? L'usage d'un seul terme est-il sujet à confusion ? Flou de la définition mais clarté du concept ?

Face aux connaissances actuelles des facteurs de vulnérabilités biologiques, psychopathologiques, environnementaux et socio-anthropologiques, de la compréhension des dysfonctionnements neurobiologiques et des particularités génétiques et épigénétiques en cause, quelles stratégies thérapeutiques innovantes sont actuellement explorées ?

Entrée dans le langage courant, la dépression est aussi menacée de perdre sa consistance, incluant burn out et épuisement professionnel sans oublier l'actualité du Covid long. Doit-elle sortir du champ de la compétence spécifique du psychiatre ? Des modèles dimensionnels ou "en réseaux" sont-ils prometteurs ?

Ses particularités évolutives, récurrence et symptômes résiduels ne viennent-ils pas souligner l'indispensable nécessité de prendre en compte prioritairement la souffrance psychique inhérente à la dépression ? La douleur physique, son double est devenu médicalement incontournable. Ce ne serait pas un moindre mérite si la souffrance psychique, grâce à elle reprenait sa dimension centrale.

Le congrès de la Société de l'Information Psychiatrique (SIP) en octobre 2022

MOTS-CLÉS

Dépression, épisode dépressif caractérisé, burn out, dépression chronique, dépression récidivante, épisode mélancolique, suicide, facteurs de vulnérabilité, facteurs de risque, facteurs génétiques, mécanismes épigénétiques, antidépresseurs, ECT, rTMS, psychothérapies.

MODALITÉS

Les ateliers de communication sont ouverts à toute personne souhaitant intervenir sur un sujet se rapportant au thème des Journées : Les ateliers de communication sont ouverts à toute personne souhaitant intervenir sur un sujet se rapportant au thème des Journées : vignette ou réflexion clinique, apport théorique, dispositif thérapeutique, projet de service, travail de recherche, mais aussi de thèse, de mémoire, etc.

Les communications auront lieu au sein des ateliers thématiques qui se dérouleront le vendredi 30 septembre 2022 au matin, sans conférence en parallèle, afin de leur donner toute leur place. Elles peuvent se faire sous la forme d'interventions orales d'une durée de 15 minutes.

Pour être autorisé à communiquer, il est nécessaire de **s'inscrire aux Journées** et d'adresser, selon les consignes ci-après, un résumé de la communication qui sera soumis au Comité Scientifique pour acceptation. Le résumé doit comporter un titre précis et informatif et refléter au mieux le contenu de la communication. Il ne doit pas excéder 300 mots, titre compris. Ils sera adressé au plus tard le 11 juillet 2022 par courriel sous format Word (doc ou docx) en pièce jointe au Dr Marion Azoulay : marion.azoulay13@gmail.com

Le Comité Scientifique retiendra les communications relevant du thème des Journées et dont les résumés fournissent les informations suffisantes pour apprécier leur qualité. Les auteurs seront informés de la décision du Comité Scientifique à la fin du mois de juillet 2021. Le Comité Scientifique tiendra compte des préférences des auteurs mais pourra suggérer de modifier le format de communication souhaitée si cela lui paraît plus pertinent.

Les résumés des communications retenues seront publiés dans L'Information Psychiatrique avant l'ouverture des Journées. Le texte intégral des communications pourra être soumis, de façon anonyme, au Comité de Lecture de L'Information Psychiatrique en vue d'une publication dans la revue.

MODELE DE RESUME DE COMMUNICATION

Présentateur de la communication :

Nom, Prénom : Fonction : Email : Tél :
Demeurant : Code Postal : Ville :

Auteur (s) associé (s) :

Nom, Prénom : Fonction : Email : Tél :
Demeurant : Code Postal : Ville :

Résumé (300 mots maximum, à adresser par e-mail en fichier joint au format doc ou docx) :

Date limite d'envoi des communications : 11 juillet 2022

Rappel : inscription obligatoire pour les communications



PRÉVOYANCE FRAIS DE SANTÉ

Plus de 35 ans d'engagement
et d'accompagnement confraternel
au service des praticiens hospitaliers

Le maintien de vos revenus
en cas d'arrêt de travail

Une complémentaire santé
de qualité à des tarifs attractifs

Un fonds de solidarité

Une équipe de spécialistes
dédiée aux PH et aux HU

**PRATICIENS
HOSPITALIERS
& HOSPITALO-
UNIVERSITAIRES**

PREVOYANCE
SANTE
ASSISTANCE
FONDS DE SOLIDARITE



WWW.APPA-ASSO.ORG

Resources France - SAS au capital de 4,1 024€
Siège social : 125 Bd Luchmann - 75008 Paris
RCS PARIS n° 484 936 710 - APE 6022
Immatri-culation ORIAS : 07002793 - www.orias.fr
Organisme de contrôle pour toute réclamation
ACPR - 61 Rue Telford - 75009 Paris

PAU 2022



LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
PSYCHIATRIQUE

TARIFS INSCRIPTION PSYCHIATRES, MÉDECINS, INTERNES ET EQUIPES DE SOINS

	Convention Etablissement	Psychiatre ou médecin			Psychologue Paramédical ou Retraité	
		non adhérent SIP	membre association partenaire*	adhérent SIP	non adhérent SIP	adhérent SIP
JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI	<input type="checkbox"/> 400 €	<input type="checkbox"/> 340 €	<input type="checkbox"/> 299 €	<input type="checkbox"/> 270 €	<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> 170 €
JEUDI	<input type="checkbox"/> 210 €	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 158 €	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 90 €
VENDREDI	<input type="checkbox"/> 210 €	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 158 €	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 90 €
SAMEDI MATIN (matinée médico-légale)	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 88 €	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 40 €

Vous pouvez adhérer sur place à la SIP ou au SPH : munissez-vous de votre carte professionnelle ou de votre carte d'étudiant

<i>Vous bénéficiez de l'ENTRÉE GRATUITE dans les cas suivants ></i>	Première adhésion au SPH en 2022
	Interne en psychiatrie adhérent à la SIP (10€/an) ou au SPH (25€/an)
	autre étudiant adhérent à la SIP (47€/an)

SOIRÉE DU CONGRÈS au Palais Beaumont - Salle des Ambassadeurs Vendredi 30 sept. - Apéritif à 19h30	<input type="checkbox"/> 50 € par personne sur inscription préalable, maximum 2 personnes par inscription, uniquement par chèque séparé
--	---

Associations partenaires : AFFEP, AMPSP, ANPEJ, SAP, SF3PA - La SIP est certifiée QUALIOPI



Les Personnes en situation de Handicap bénéficient de modalités d'accès au congrès adaptées.

NOUVEAUTÉ : LES JOURNÉES DE LA SIP EN LIGNE > L'inscription ouvre également le droit à un accès en ligne à toutes les conférences. Cet accès sera disponible une semaine après l'évènement. Un code d'accès est transmis à l'inscription, et récupérable en cas d'oubli. Une attestation d'inscription aux Journées est délivrée y compris pour une participation uniquement distancielle.

INFORMATIONS PERSONNELLES (écrire en lettres capitales - remplir un bulletin par personne - préciser Monsieur/Madame)

Nom - Prénom (Mr/Mme) _____
 Profession _____
 Adresse de correspondance _____
 Ville _____
 Tél. portable _____ Tél. travail _____
 E-mail (obligatoire et lisible) _____

Les organisateurs du congrès savent s'adapter aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) ; veuillez nous faire savoir si vous êtes dans cette situation.

DOCUMENT À RETOURNER en cas de règlement par chèque :
 Secrétariat SIP - Pôle Ouest - CH Vinatier - 95 bd Pinel - BP 30039 - 69678 Bron Cedex.

Le règlement des frais d'inscription se fait par chèque à l'ordre de la SIP, ou par carte bancaire sur le site de la SIP
Inscription sécurisée en ligne par carte bancaire sur le site de la SIP : <https://sip.sphweb.fr/>

Attention : si vous réglez par chèque et si vous souhaitez vous inscrire à la soirée de congrès, envoyez deux chèques distincts à l'ordre de la SIP : un premier chèque pour l'inscription aux Journées, un second chèque pour la soirée de congrès.

RENSEIGNEMENTS : Secrétariat de la SIP - T. 04 37 91 52 21 - F. 04 37 91 55 47 - secretariatSIP2@gmail.com.
 La SIP est un Organisme de Formation Professionnelle enregistré sous le numéro 846 919 385 69

Les Personnes en situation de Handicap bénéficient de modalités d'accès aux programmes DPC adaptées. Les organisateurs des programmes DPC savent mettre en œuvre les conditions requises pour l'accueil dans de bonnes conditions des Personnes en Situation de Handicap (PSH) ; veuillez nous faire savoir si vous êtes dans cette situation.

INSCRIPTION À UN PROGRAMME DPC



INSCRIPTION UNIQUEMENT AUPRES DE L'ODPCPSY-AEFCP
sans obligation d'inscription aux Journées de la SIP

L'ODPCPSY-AEFCP est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro 846 919 379 69
Organisme référencé **datadock** & certifié **qualiopi**



NOS PROGRAMMES DE DPC S'ADRESSENT AUX PSYCHIATRES ET A TOUS LES AUTRES MÉDECINS, PUBLICS OU PRIVÉS, SALARIÉS OU LIBÉRAUX.

L'ODPCPSY propose 2 types de DPC : **INTÉGRÉS** et **PRÉSENTIELS**.

DPC INTÉGRÉS = formation continue + évaluation et amélioration des pratiques

La validation d'un DPC INTÉGRÉ permet de remplir son obligation triennale de DPC.

DPC PRÉSENTIELS = formation continue

Tous les DPC PRÉSENTÉS ici sont valorisables au titre du DPC après leur publication par l'ANDPC.

SESSIONS de DPC organisées par l'ODPCPsy > JEUDI 29 septembre 8h30 > 12h30

Aucune avance de frais si votre employeur passe convention avec l'AEFCP-ODPCPsy.

Prise en charge ANFH et/ou par le service de formation de l'employeur pour les psychiatres publics, prise en charge ANDPC pour les psychiatres libéraux.



RÉFÉRENCES SUR LE SITE ANDPC : ORGANISME ODPCPSY-AEFCP, N°1720

L'inscription ne comprend que la participation à un programme de DPC et se fait séparément d'une éventuelle inscription aux Journées de la Société de l'Information Psychiatrique

POUR VOUS INSCRIRE :

1. Remplissez le bulletin ci-dessous (pour tout renseignement/information, n'hésitez pas à nous appeler)

2. Vous exercez en établissement hospitalier > deux solutions :

- Votre établissement cotise à l'ANFH pour le DPC des médecins (quel que soit le % de cotisation) : vous nous adressez le bulletin d'inscription en prenant bien soin de noter les coordonnées de votre établissement, pour que nous leur adressions directement une proposition de convention et, en parallèle, vous demandez à votre établissement de vous inscrire sur le site de l'ANFH (en indiquant le n° et le sigle de l'organisme et le n° du programme). Vos frais de déplacement pourront également être pris en charge par l'ANFH, selon les règles en vigueur.

- Votre établissement ne cotise pas à l'ANFH : soit vous nous adressez le bulletin d'inscription en prenant bien soin de noter les coordonnées de votre établissement, pour que nous leur adressions directement une proposition de convention. Soit vous nous adressez le bulletin d'inscription avec un chèque du montant de l'inscription et demandez à votre établissement le remboursement de vos frais d'inscription et de déplacement, comme à l'accoutumée et selon les règles en vigueur pour la FMC.

3. Vous exercez en libéral > vous vous inscrivez sur le site de l'ANDPC (www.mondpc.fr) et vous remplissez le formulaire ci-dessous. Vous n'avez pas à engager de frais d'inscription. Pour des renseignements plus précis sur les indemnités, consultez le site de l'ANDPC à la page <https://www.mondpc.fr/mondpc/forfaitsdpc/18>. A titre indicatif en 2017, l'indemnité de participation pour les médecins est de 45€ par heure.

INFORMATIONS PERSONNELLES (écrire en lettres capitales - remplir un bulletin par personne - préciser Monsieur/Madame)

Nom - Prénom (Mr/Mme) _____

Profession _____

N° RPPS (disponible sur le site www.conseil-national.medecin.fr/annuaire) _____

Etablissement _____ Adresse de l'établissement _____

Ville _____ Code postal _____ Fax _____

Tél. portable _____ Tél. travail _____

N° du programme de DPC choisi : 17202022 _____ Titre du programme DPC choisi _____

(Attention : un seul programme possible par inscription - nombre d'inscriptions limité par programme)

Les Personnes en situation de Handicap bénéficient de modalités d'accès aux programmes DPC adaptées. Les organisateurs des programmes DPC savent mettre en œuvre les conditions requises pour l'accueil dans de bonnes conditions des Personnes en Situation de Handicap (PSH) ; veuillez nous faire savoir si vous êtes dans cette situation.

DOCUMENT À RETOURNER pour inscription au DPC, avec le règlement le cas échéant (chèque à l'ordre de ODPCPsy-AEFCP) à :
Secrétariat SIP-ODPCPsy - Pôle Ouest - CH Vinatier - 95 bd Pinel - BP 30039 - 69678 Bron Cedex.

LE TDAH AU CMP INFANTO-JUVÉNILE : DU DIAGNOSTIC À LA MISE EN PLACE DE PRISES EN CHARGE MULTIMODALES

Par Fanny GOLLIER-BRIANT et Jocelyne CALVET-LEFEUVRE

RÉSUMÉ : Depuis quelques années, les sciences neurocognitives ont développé des théories mettant en avant l'existence chez certains enfants d'un trouble neurodéveloppemental, un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, impulsivité. Dans cette conception il est important de diagnostiquer ces enfants pour la mise en place d'une prise en charge adaptée, la plus précoce possible. Le diagnostic précoce du TDAH et la prise en charge multimodale (non médicamenteuse, médicamenteuse) de l'enfant et de sa famille sont fondamentaux pour favoriser le bon développement de l'enfant dans sa famille.

OBJECTIFS : Actualiser les connaissances en prenant appui sur les recommandations HAS de bonne pratique de décembre 2014, les données récentes bibliographiques et cliniques. Savoir poser un diagnostic de TDAH. Savoir mettre en place une prise en charge multimodale de l'enfant et de sa famille. Savoir prescrire un traitement médicamenteux en respectant les bonnes pratiques.

PRÉ-REQUIS : Pratique en pédopsychiatrie.

INTERVENANT EXPERT

Fanny GOLLIER-BRIANT est pédopsychiatre, praticien hospitalier au CHU de Nantes dans l'Unité Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, titulaire d'une thèse de neurosciences. Elle coordonne depuis 5 ans la consultation spécialisée TDAH enfants-adolescents du CHU. Elle anime régulièrement des formations autour du TDAH et de ses comorbidités pour différents partenaires (familles, médecins psychiatres, pédiatres ou généralistes, enseignants, rééducateurs et psychologues).

CONCEPTEUR/ANIMATEUR

Jocelyne CALVET-LEFEUVRE est pédopsychiatre, est praticien hospitalier chef de pôle au Centre Hospitalier Gérard Marchant à Toulouse. Elle est responsable du CMP de Tournefeuille, de l'UMES (unité mobile d'évaluation et de soutien) et du CAP (Centre d'aide aux parentalités). Elle a mis en place sur les CMP de son secteur, un dispositif dédié aux enfants présentant un TDAH. Elle participe depuis à une rencontre régionale des pédopsychiatres de CMP, organisé par le CHU de Toulouse, autour du TDAH, pour harmoniser et discuter des pratiques cliniques.

LES TROUBLES DES APPRENTISSAGES : APPROCHE NEUROPSYCHOLOGIQUE

Par Antoine FRADIN et Bertrand WELNIARZ

RÉSUMÉ : Le rôle du bilan neuropsychologique est fondamental pour appréhender les troubles des apprentissages. Les troubles des apprentissages peuvent être lourdement handicapants pour la scolarité des enfants. La démarche diagnostique, qui est d'abord clinique, nécessite également la réalisation d'un bilan neuropsychologique, indispensable pour documenter la démarche diagnostique, faciliter la coordination et le parcours de soin et permettre d'ouvrir des droits à d'éventuelles aides et compensations. Il s'agira de décrire en introduction les principes de l'évaluation neuropsychologique, puis de détailler les différents troubles spécifiques des apprentissages sous l'angle de l'évaluation neuropsychologique, et enfin de décrire les troubles non spécifiques des apprentissages, que l'on peut retrouver dans différents tableaux cliniques pédopsychiatriques.

OBJECTIFS : Comprendre les résultats d'un bilan neuropsychologique. Utiliser les résultats du bilan pour améliorer la prise en charge du patient présentant des troubles des apprentissages. Être capable de repérer les troubles neuropsychologiques inhérents à chacun des tableaux cliniques évoqués.

PRÉ-REQUIS : Avoir une pratique auprès d'enfants d'âge scolaire.

INTERVENANT EXPERT

Antoine FRADIN est psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie, exerçant actuellement en service de pédopsychiatrie à Angers (CESAME). Il a travaillé auparavant dans des services de pédiatrie (neuropédiatrie et service de rééducation fonctionnelle) dans lesquels il contribuait, entre autres, à l'élaboration des diagnostics de troubles spécifiques des apprentissages.

CONCEPTEUR/ANIMATEUR

Bertrand WELNIARZ est pédopsychiatre, chef de pôle à l'EPS Ville Evrard (Seine Saint Denis). Il est l'auteur de très nombreux articles dans le champ de la psychiatrie de l'enfant, et en particulier sur les prescriptions de psychotropes chez l'enfant et l'adolescent. Il a participé également à de nombreuses formations universitaires et non universitaires.



LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION PSYCHIATRIQUE

TROUBLES DU COMPORTEMENT DANS LES TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE ASSOCIÉS À UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE : DÉMARCHÉ DIAGNOSTIQUE ET THÉRAPEUTIQUE

Par Cora CRAVERO et Fabienne ROOS-WEIL

RÉSUMÉ : Les troubles du comportement font partie de la description clinique des troubles du spectre autistique (TSA) avec Déficience intellectuelle (DI). Ils peuvent être un critère parmi d'autres de « situation complexe ». Les psychiatres (psychiatres d'enfant et adolescent et psychiatres d'adulte) sont amenés à les prendre en charge en consultation ambulatoire, en hospitalisation ou encore dans les institutions médico-sociales. L'abord de ces troubles doit être multidisciplinaire, sous tendu par une connaissance des spécificités développementales des TSA et une démarche clinique globale.

OBJECTIFS : L'objectif sera, en référence aux données les plus récentes de la littérature internationale et en lien avec les recommandations de bonne pratique professionnelle, de permettre aux professionnels participants de :

- Connaître les différents troubles du comportement dans le cadre des TSA/DI. Comprendre les principes de l'évaluation fonctionnelle selon les âges.
- Savoir mener une démarche diagnostique selon un axe médical (en recherchant étiologie et comorbidités) et un axe psycho-éducatif.
- Savoir proposer des interventions thérapeutiques globales et multi disciplinaires.
- Savoir poser l'indication d'un traitement psychotrope en fonction de la balance bénéfices/risque. Prévenir l'iatrogénie liée aux traitements.

PRÉ-REQUIS : Pratique clinique après d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant un TSA.

INTERVENANT EXPERT

Cora CRAVERO est psychiatre, praticien hospitalier à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière dans le Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du Pr David COHEN. Elle est responsable de l'UMI (Unité Mobile sanitaire Interdépartementale 75-92) dédiée aux situations complexes en autisme et troubles du neurodéveloppement (Fondation de l'Élan Retrouvé, Paris). Elle a été co-responsable de l'USIDATU (Unité Sanitaire Interdépartementale d'Accueil Temporaire) dédiée aux situations complexes de personnes avec autisme en situation de décompensation cognitive et comportementale.

CONCEPTEUR/ANIMATEUR

Fabienne ROOS-WEIL est pédopsychiatre, ancien praticien hospitalier au sein du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, médecin consultant en CMPP, co-investigatrice et co-organisatrice de la recherche sur les pratiques intégratives dans l'autisme typique et atypique (Preps autisme soutenu par la DGOS). Elle est membre du Conseil d'Administration de la Société de l'Information Psychiatrique et anime depuis plusieurs années des DPC dans le cadre de l'ODPCPsy-AEFCP.



DPC PRÉSENTIEL N°17202200005 : 300€

ÉVALUATION DU TRAUMATISME PSYCHIQUE DES VICTIMES

Par Bernard CORDIER et Paul JEAN-FRANÇOIS

RÉSUMÉ ET OBJECTIFS : Les victimes de traumatisme psychique sont souvent confrontées à des difficultés pour faire valoir l'imputabilité de leurs troubles et défendre leurs droits dans le cadre des procédures judiciaires qu'elles engagent.

Le programme de DPC permettra aux participants de se familiariser avec les procédures nécessaires à l'évaluation du traumatisme psychique des victimes, du certificat initial souvent établi dans des conditions de pratique quotidienne jusqu'à l'expertise psychiatrique plus spécifique ordonnée par une juridiction et sans omettre les autres certificats et attestations que le médecin traitant est susceptible d'établir tout au long du suivi.

PRÉ-REQUIS : Pratique de l'expertise médicale.



INTERVENANT EXPERT

Bernard CORDIER est psychiatre honoraire des hôpitaux, expert honoraire près la cour d'appel de Versailles, praticien hospitalier, ancien chef de service à l'hôpital Foch à Suresnes. Il a également participé à différents groupes de travail sur les auteurs de violences sexuelles et les victimes ainsi qu'à des activités d'enseignement universitaire dans le domaine de la victimologie et de la criminologie. Il est auteur de nombreux articles sur ces sujets et de chapitres dans des manuels de psychiatrie. Ancien président (2016-2020) de la compagnie nationale des psychiatres experts près les cours d'appel (CNEPCA).



CONCEPTEUR/ANIMATEUR

Paul JEAN-FRANÇOIS Paul JEAN-FRANÇOIS est psychiatre des hôpitaux, expert près de la cour d'appel de Paris. Praticien hospitalier au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif. Il est conseiller national du SPH en charge de l'expertise psychiatrique et de l'interface psychiatrie justice. Il est ancien secrétaire général (2013-2015) de la compagnie nationale des psychiatres experts près les cours d'appel (CNEPCA) et ancien président (2015-2020) de l'association nationale des psychiatres experts judiciaires (ANPEJ).

DPC MIXTE (INTÉGRÉ) N°17202200007 : 450€

ADDICTION AU CANNABIS CHEZ L'ADOLESCENT ET L'ADULTE JEUNE

Par Alain DERVAUX et Gérard SHADILI

RÉSUMÉ : La santé des jeunes fait partie des priorités de la stratégie nationale de santé et du plan priorité prévention lancé par le gouvernement en mars 2018. Comme la santé physique, la santé mentale est un capital dont il faut prendre soin, notamment à l'adolescence. L'adolescence est la période d'accélération du développement de l'enfant et la période de consolidation des acquisitions et finalisation des habilités (physiques, psychologiques, langagière, d'apprentissage, d'estime de soi et de relations aux autres), favorables à son autonomie et à sa socialisation et à son futur dans la société.

Cette phase d'autonomisation et de transition vers l'âge adulte peut être gravement entravée par des problématiques d'addiction.

De plus, il existe une association forte entre l'existence de problématiques liées à la santé mentale et l'usage et l'abus de substances. La littérature internationale décrit qu'un jeune sur quatre souffre d'au moins un trouble psychiatrique à un moment de son adolescence. Il est bien établi que ces troubles sont aggravés par les consommations de substances et qu'en retour les consommations aggravent la souffrance psychique et parfois réalisent une porte d'entrée vers des pathologies psychiatriques chroniques comme la schizophrénie. On sait également que le risque suicidaire est renforcé par la consommation de toxiques.

Le repérage et la prise en charge précoce des jeunes présentant une addiction ou un usage nocif de substances constitue donc un véritable enjeu individuel et de santé publique.

OBJECTIFS :

- Connaître les grands enjeux autour du repérage précoce de l'addiction au cannabis et des risques d'aggravation des troubles psychiques ou pathologies psychiatriques l'adolescent et de l'adulte jeune.
- Connaître les outils d'évaluation et les programmes existants sur le repérage et les interventions précoces.
- Savoir mettre en œuvre rapidement les interventions adaptées pour éviter une aggravation des symptômes et/ou une chronicisation des troubles.

PRÉ-REQUIS : Pratique clinique auprès d'adolescents et/ou de jeunes adultes.



INTERVENANT EXPERT

Alain DERVAUX est professeur de psychiatrie à l'Université Paris Saclay. Il est chercheur associé au Centre de Psychiatrie et Neurosciences (CPN), Unité INSERM U-894, Laboratoire de Physiopathologie des Maladies Psychiatriques (Pr. MO Krebs), GDR en Psychiatrie 3557, à l'Université Paris Descartes, Hôpital Sainte-Anne, Paris. Il est rédacteur en chef adjoint du *Courier des Addictions*, Associate Editor de *Frontiers in Psychiatry*, membre du comité de rédaction de *Perspectives Psychiatriques* et du Site Internet du Congrès Français de Psychiatrie.



CONCEPTEUR/ANIMATEUR

Gérard SHADILI est psychiatre et addictologue, coordonnateur de la consultation jeune consommateur du CSAPA Émergence-Tolbiac 75013 Paris et responsable de l'unité fonctionnelle addictologique du département universitaire de psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune du Pr Corcos de l'Institut Mutualiste Montsouris 75014 Paris rattaché à l'université de Paris.

Il est membre du Conseil Universitaire des Enseignants en Addictologie, qui a conçu le programme de la Formation Spécialisée Transversale en addictologie.



Organisation de Développement Professionnel en Psychiatrie

DPC MIXTE (INTÉGRÉ) N°17202200008 : 450€

PSYCHOPHARMACOLOGIE. INTÉRÊT CLINIQUE DU MONITORAGE PLASMATIQUE ET DU GÉNOTYPAGE DES CYTOCHROMES P450

Par Pascal FAVRE et Marion PERIN-DUREAU

RÉSUMÉ : La prescription d'un psychotrope au long cours demande une observance rigoureuse mais impose qu'elle soit rationnelle et personnalisée. Il est donc nécessaire de repérer les facteurs de variabilité interindividuelle, en tenant compte du patient et sa maladie, des facteurs environnementaux mais aussi du patrimoine génétique de l'individu. En effet, une partie de la variabilité de la réponse aux médicaments peut s'expliquer par des polymorphismes génétiques situés sur des gènes codant pour des protéines du métabolisme. Ils sont associés à des gains ou des pertes de fonction. La psychopharmacologie et la pharmacogénétique sont des outils d'aide à la prescription afin de repérer des situations à risque d'augmentation des effets indésirables ou de manque d'efficacité.

PRÉ-REQUIS : Avoir une activité clinique régulière avec notamment une activité de prescription de psychotropes.



INTERVENANT EXPERT

Marion PERIN-DUREAU est psychiatre, praticien hospitalier, responsable d'unité d'entrée et cheffe du service d'hospitalisation complète Pôle 69G38 au Centre Hospitalier Le Vinatier (69). Elle a soutenu sa thèse en 2013 sur les « Facteurs de variabilités interindividuelles dans la réponse aux psychotropes : Apport de la surveillance de la concentration plasmatique des psychotropes et des recherches de polymorphismes des gènes impliqués dans le métabolisme des médicaments ». Elle est membre du COMEDIMS de son établissement.



CONCEPTEUR/ANIMATEUR

Pascal FAVRE est psychiatre, chef de Pôle à l'EPS Ville-Evrard, Neuilly sur Marne (93). Il est président de l'ODPCPsy et administrateur de la SIP.

DPC MIXTE (INTÉGRÉ) N°17202200009 : 450€

TROUBLES DÉPRESSIFS DE LA PERSONNE ÂGÉE : SPÉCIFICITÉS DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

Par Alexis LEPETIT et Stéphane HENRIETTE

RÉSUMÉ : Le trouble dépressif caractérisé (bipolaire ou unipolaire) est très fréquent chez les personnes âgées. Pourtant, cette pathologie est sous-diagnostiquée et ne bénéficie souvent pas d'une prise en charge optimale. La grande fréquence des comorbidités, physiques comme psychiatriques, rend le soin de ces troubles complexe. L'objectif de ce DPC est donc de présenter les particularités épidémiologiques, sémiologiques et thérapeutiques des troubles dépressifs du sujet âgé.

Ce programme vise à permettre aux professionnels de santé d'actualiser leurs connaissances sur le diagnostic et la prise en soins de l'épisode dépressif caractérisé de la personne âgée.

OBJECTIFS :

- Connaître les différentes présentations cliniques de l'épisode dépressif caractérisé de la personne âgée.
- Savoir poser l'indication d'un traitement médicamenteux ou non-médicamenteux en utilisant la balance bénéfices/risque.
- Savoir choisir la classe médicamenteuse antidépressive appropriée. Prévenir l'iatrogénie médicamenteuse liée au traitement antidépresseur.
- Connaître les contre-indications absolues et relatives des traitements médicamenteux ou non-médicamenteux chez la personne âgée déprimée.

PRÉ-REQUIS : Pratique auprès de personnes âgées (+ de 65 ans).



INTERVENANT EXPERT

Blandine PERRIN est psychiatre, responsable de l'équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée du Pôle Rhône-Nord-Ouest 69G34 au CH de Saint-Cyr au Mont d'Or, Lyon.

CONCEPTEUR/ANIMATEUR

Alexis LEPETIT est psychiatre et gériatre. Il est responsable au sein de la direction médicale du réseau d'EHPAD Oméris des questions de psychiatrie et de santé mentale. Il anime par ailleurs une consultation dédiée aux symptômes psycho-comportementaux des maladies neuro-évolutives aux Hospices Civils de Lyon. Il fait partie du comité de coordination national de l'option de Psychiatrie de la Personne Âgée du DES de Psychiatrie. Il est secrétaire général adjoint de la Société Francophone de Psychogériatrie et de Psychiatrie de la Personne Âgée (SF3PA) et administrateur de la SIP.



DPC MIXTE (INTÉGRÉ) N°17202200010 : 450€

PRESCRIRE EN PÉRINATALITÉ

Par Valérie GAREZ et Bénédicte GOUDET-LAFONT

RÉSUMÉ : La fréquence des troubles psychiques survenant chez la femme enceinte et en postnatal est importante. Une des modalités de prise en charge est l'utilisation de traitements psychotropes dont la prescription durant cette période périnatale présente des spécificités.

OBJECTIFS :

- Savoir poser l'indication d'un traitement psychotrope en utilisant la balance bénéfices/risque.
- Être en mesure d'adapter un traitement psychotrope en pré-conceptionnel.
- Connaître les risques liés à la prescription de psychotropes (risque tératogène, fœtal, néonatal ainsi que les risques à distance sur le développement de l'enfant).
- Connaître les contre-indications absolues des psychotropes durant la grossesse et pendant l'allaitement.

PRÉ-REQUIS : Pratique clinique en psychiatrie adulte et/ou en psychiatrie périnatale.



INTERVENANT EXPERT

Valérie GAREZ est pédopsychiatre, psychiatre en périnatalité, praticien hospitalier à l'Etablissement Public de Santé Erasme d'Antony (92). Elle a participé à la création de l'unité mobile de périnatalité PPUMMA (Unité Mobile d'Urgence de Psychiatrie Périnatale en Maternité) dont elle est actuellement responsable. Elle est co-responsable du Diplôme Universitaire « Psychisme et périnatalité » de l'hôpital Antoine Béclère de Clamart.



CONCEPTEUR/ANIMATEUR

Bénédicte GOUDET-LAFONT est pédopsychiatre, psychiatre en périnatalité, praticien hospitalier à l'Etablissement Public de Santé Erasme à Antony (92). Elle intervient au sein de l'unité mobile de périnatalité PPUMMA (Unité Mobile d'Urgence de Psychiatrie Périnatale en Maternité). Elle est responsable du Centre Médico-Psychologique pour enfants et adolescents à Bagneux.

DPC MIXTE (INTÉGRÉ) N°17202200011 : 450€

PSYCHOTROPES CHEZ L'ADOLESCENT

Par Jean CHAMBRY et Laure ANGLADETTE

RÉSUMÉ : La prescription des psychotropes chez l'adolescent soulève des caractéristiques propres : physiologie de la puberté, recommandations professionnelles spécifiques, et cadre médico-légal du consentement aux soins chez le patient mineur. Ces aspects seront traités en formation présentielle, suivie d'une évaluation de la pratique par l'analyse de dossiers antérieurs, et d'une amélioration de la pratique sur la base d'une grille transmise aux participants.

OBJECTIFS : Connaître les repères physiologiques de la puberté et ses conséquences sur la prescription, disposer d'une synthèse des travaux scientifiques (psychopharmacologie, balance bénéfices/risques, recommandations professionnelles), et maîtriser les principes de la recherche du consentement et de la formalisation de cette démarche.

PRÉ-REQUIS : Pratique auprès d'adolescents).



INTERVENANT EXPERT

Jean CHAMBRY est pédopsychiatre, chef de pôle au sein du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, responsable du CIAPA (Centre Interhospitalier d'Accueil Permanent pour Adolescents). Il est président de la SFPEADA, secrétaire de la Société Française pour la Santé de l'Adolescent, Secrétaire de l'Association Européenne de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent.



CONCEPTEUR/ANIMATEUR

Laure ANGLADETTE est pédopsychiatre, chef de service de l'Hospitalisation Soins-Etudes pour Adolescents de la Clinique FSEF Bouffémont (Val d'Oise), secrétaire générale de la Société de l'Information Psychiatrique.

L'INFORMATION PSYCHIATRIQUE EST VIRALE !

Thierry Trémine, Rédacteur en chef

Michel David, Cécile Hanon, Isabelle Montet. Rédacteurs en chef adjoints

Jean-Charles Pascal, conseiller de la rédaction



Confrontée aux problèmes posés aux revues « papier » mais ayant une belle fréquentation en ligne (www.infopsy.fr), « L'Information psychiatrique » a suivi pendant l'épidémie un de ses rôles essentiels : être *le vecteur infectant des expériences*, innovations, organisations, institutions. Nous avons ouvert à cet effet une rubrique courte et rapide, avec moins de contraintes bibliographiques : « témoignages ». Mais ce n'est pas la seule préoccupation éditoriale et la rédaction rend compte dans ses rubriques des « humanités » de notre discipline : histoire, concepts, et la revue est présente dans les controverses actuelles, sans oublier la clinique et en donnant la parole aux internes. Comme à peu près dans tous les champs éditoriaux touchant à la psychiatrie, nous publions de plus en plus des sociologues, psychologues, infirmiers, associations etc.

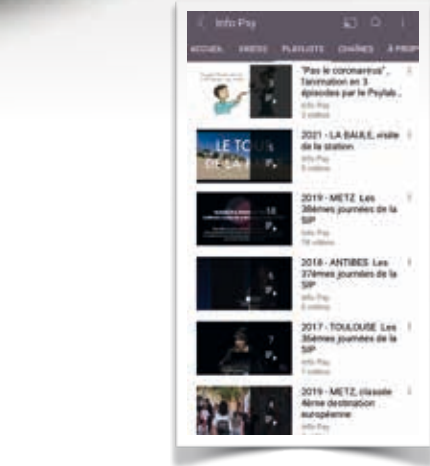
Aidés par notre éditeur, John Libbey Eurotext et coordonnés par la rédactrice en chef adjointe, Cécile Hanon, nous préparons un dossier d'indexation à « Pubmed ». On sait combien ce système lié à la National Library nord-américaine est critiqué et combien il est difficile de faire référencer une revue francophone, mais c'est un support bibliographique que nous ne pouvons négliger. Déjà en dehors de référencements habituels (Ascodocpsy/SantéPsy, banque de données de santé publique, Google Scholar, Index copernicus, Prisme, Scopus), notre partenariat avec « Cairn », qui publie immédiatement les résumés en anglais et traduit certains des articles, est très efficace.

Comme vous avez pu le lire, nous publions des articles venus de toute la Francophonie, européenne et africaine notamment. Les dossiers en préparation sont les suivants : Corps/Esprit, Outremer, modèles de la psychiatrie européenne, inhibition, inclusion, classifications. Nous publions régulièrement des dossiers consacrés à la pédopsychiatrie et la revue publie très régulièrement 10 numéros par an de 90 pages environ chacun.

Mais toutes les propositions éditoriales sont les bienvenues !



Retrouvez-nous sur les réseaux !



Cotisations 2022

Chère collègue, cher collègue,

Nous vous invitons à rejoindre le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux, premier syndicat représentatif de l'exercice public en psychiatrie. Le SPH agit pour promouvoir et défendre la place de la **psychiatrie au sein du service public**, la reconnaissance de ses spécificités et la variété des pratiques.

Le SPH soutient la **place du psychiatre à l'hôpital comme en extra-muros**, pour son rôle clinique auprès des patients et au sein des équipes pluri-professionnelles, mais aussi pour sa responsabilité active et reconnue au sein des services et pôles, et de la gouvernance des établissements.

Le SPH informe, soutient et défend ses adhérents pour toutes les **questions statutaires**, toute difficulté liée à leur exercice ou la reconnaissance de leur place et de leurs **droits dans l'exercice de leurs fonctions**, dans un environnement en évolution constante.

Le SPH, c'est aussi :

- ▶ Une réflexion scientifique portée par la **Société de l'Information Psychiatrique** et des Journées annuelles réputées pour leur sérieux et leur ambiance chaleureuse : la première année de leur adhésion au SPH, les adhérents du SPH bénéficient d'une entrée gratuite aux Journées (PAU 2022 : **La dépression est-elle virale ?**), puis d'un tarif réduit les années suivantes.
- ▶ Une revue reconnue pour la qualité, la variété et la rigueur de ces publications : **l'Information Psychiatrique** : les adhérents SPH bénéficient d'un tarif réduit.
- ▶ Une participation active et reconnue à la **Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH)**, intersyndicale membre d'**Action Praticiens Hôpital (APH)** aux côtés d'Avenir Hospitalier.
- ▶ L'accès à une protection sociale avec **l'APPA**, pionnière pour les contrats complémentaires concernant la prévoyance et les soins.

L'organisation régionale et nationale permet une représentativité forte. Les **conseillers régionaux en région et les secrétaires départementaux** en Île-de-France, comme les membres du bureau national sont disponibles pour répondre à vos questions.

Vous bénéficiez d'un **crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation**. Vous pouvez adhérer en utilisant le bulletin joint ou bien **adhérer en ligne** via un paiement sécurisé (avec option gratuite de paiement échelonné).

Syndicalement vôtre,

Dr P-F. GODET
Trésorier du SPH

Montant de la cotisation 2022

Position statutaire	Cotisation	Position statutaire	Cotisation
Interne	96€	PH temps partiel Echelon 1 et 2 ou PH contractuel	144€
Praticien attaché - PAC Chef de clinique - Assistant	121€	PH temps partiel Echelon 3 à 6	205€
PH temps plein Echelon 1 et 2 ou PH contractuel	161€	PH temps partiel Echelon 7 à 13	250€
PH temps plein Echelon 3 à 6	302€	PH temps partiel Salarié ESPIC	198€
PH temps plein Echelon 7 à 13	344€	PH en retraite progressive	249€
PH temps plein Salarié ESPIC	289€	Honoraire (retraité)	139€

- Cochez ici si vous ne souhaitez pas vous abonner à l'Information Psychiatrique, et déduisez 71€ du montant de la cotisation.

En cas de règlement par chèque : à l'ordre du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux

Joindre obligatoirement la fiche individuelle ci-dessous à :

Dr P.-F. GODET Trésorier

SPH Centre Hospitalier Le Vinatier

PC Pôle Ouest- Bâtiment 312 – 95 bd Pinel – BP 30039 69678 BRON cedex

Secrétaire : Aicha RAMDANI - Téléphone : 04.37.91.52.21 - email secrétariat : secretariatsip2@gmail.com

Les nouvelles syndicales sont sur www.sphweb.fr et www.cphweb.info
24h/24, le SPH vous informe grâce à son compte Twitter sur @SPHtweeter

*N'oubliez pas de fournir une adresse email en même temps que votre adresse postale.
Privilégiez un mail personnel pour assurer la réception de l'information syndicale.*

Fiche individuelle de renseignements

M. Mme Mlle

NOM

PRENOM

NOM DE JEUNE FILLE

ANNÉE DE NAISSANCE

Adresse électronique (au moins une des deux)

Email professionnel

Email personnel

Portable personnel (recommandé pour vous joindre en cas de difficultés)

Statut professionnel actuel

PH temps plein → Echelon : PH temps partiel → Echelon : Praticien contractuel
 Salarié ESPIC PAC Praticien attaché Chef de clinique Assistant Interne Honoraire (retraité)

Fonction institutionnelle (le cas échéant)

Responsable d'unité Chef de service Chef de pôle Président de CME

Exercice de la psychiatrie

Générale Infanto-juvénile Pénitentiaire Liaison Urgences
 UMD Sujet âgé Addictologie Équipe mobile Autre.....

Votre établissement de rattachement

Type (CHS, CH, CHU, etc.)

Nom de l'établissement

N°

Rue

CS

BP

Code postal

Localité

Tél.

Adresse postale personnelle

N°

Rue

BP

Code postal

Localité

Les Annonces de Recrutement



LA CLINIQUE
DU PAYS DE SEINE

recrute

des Psychiatres titulaires ou remplaçants Rémunération attractive

Située au cœur de la forêt de Fontainebleau et en bordure de Seine, la Clinique du Pays de Seine (groupe INICEA) est un établissement spécialisé dans le traitement des pathologies psychiatriques. Elle accueille des patients adultes (94 lits), jeunes adultes (12 lits), adolescents (14 lits) en hospitalisation complète pour un total de 120 lits et un Hôpital de jour de 28 places.

Des missions porteuses de sens
dans un cadre épanouissant



VOS ACTIONS

- Assurer la prise en charge de patients hospitalisés à temps complet.
- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet médical.
- Participer activement à l'intégration de l'établissement dans les filières de soins.
- Contribuer à l'amélioration continue de la démarche de qualité et gestion des risques.
- Veiller au développement des bonnes pratiques professionnelles.
- Animation de sessions de formation en interne.

NOS ATOUTS

- Un plateau technique en pleine évolution : RTMS, ECT, télé-médecine, réalité virtuelle, algologie...
- Rémunération très attractive.
- Environnement agréable, infrastructures récentes et cadre de travail stimulant.
- Autonomie et responsabilisation.
- La force et la stabilité d'un grand groupe.
- La souplesse et la réactivité de l'équipe.



Contact

DELORME LUCIE
0164811515

l.delorme@inicea.fr

DJILLALI CHARAZED
0164811515

c.djillali@inicea.fr



Le Centre Hospitalier Fondation Vallée



Recherche DES PÉDOPSYCHIATRES

PH temps plein et temps partiel (titulaire ou contractuel)
Assistant - Chef de Clinique

Le Centre Hospitalier Fondation Vallée a la particularité d'être un établissement public totalement dédié à la psychiatrie infanto-juvénile.

Implanté à Gentilly dans le Val-de-Marne (15 mns du centre de Paris en RER), les différentes unités qui le composent permettent d'offrir à la population une offre de soins graduée comprenant de la consultation, un service d'urgences, des unités d'hospitalisations à temps partiel, des unités d'hospitalisations à temps complet. Son statut hospitalo-universitaire lui confère également un rôle important en matière d'enseignement et de recherche. Il est organisé en deux pôles (PÔLE HOSPITALISATION et de PROXIMITÉ / PÔLE URGENCE et EXPERTISES).

Au sein du GHT Psy Sud Paris (Groupe Hospitalier Paul Guiraud, EPS Erasme), le CH Fondation Vallée, c'est une file active de plus de 2500 patients, un collectif de 350 professionnels, 152 lits et places spécialisées dans la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Les praticiens hospitaliers participent aux astreintes opérationnelles au domicile pour les unités d'hospitalisation (une nuit par mois environ) et ont la possibilité de prendre des gardes à l'Unité d'Urgence et de Liaison en Psychiatrie Infanto-Juvenile (ULPIJ).

Venez participer à nos projets au sein d'un établissement à taille humaine dans un cadre de travail agréable.

En travaillant au Centre Hospitalier Fondation Vallée, vous intégrerez un collectif de travail qui ambitionne à une qualité des soins entendue au sens large, incluant :

- Une expertise reconnue dans le domaine de l'autisme.
- Une prise en charge globale, multidisciplinaire et intégrative des troubles psychiatriques et cognitifs.
- Une forte expérience en psychiatrie de liaison.
- Une réponse aux situations de crise chez le jeune patient par une unité spécifique (ULPIJ).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, vous pouvez vous adresser au **Dr Richard BUFERNE,** richard.bufeme@ch-fondationvallee.fr - Tél. : 01 41 24 81 00

Envoyez votre lettre de candidature, accompagnée d'un C.V. et de la photocopie de vos diplômes, à **Mme Cécilia BOISSERIE,** Directrice Adjointe, Fondation Vallée, 7 rue Benserade, 94 250 GENTILLY

VOUS POUVEZ CONTACTER
Madame Sophie NIVOY, Responsable du service des Affaires Médicales pour un échange personnalisé et confidentiel au **01 42 11 71 76 - affairesmedicales@psysudparis.fr**

Venez participer à nos projets dans un cadre de travail agréable.

Prime d'engagement de carrière Hospitalière possible (PECH de 20 000€).



Découvrez nous !
<https://www.ch-fondationvallee.fr>

L'ASSOCIATION SANTÉ MENTALE PARIS 13^{ÈME} LE DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE DE L'ADULTE (DPA)



Si ces postes vous intéresse,

merci de nous adresser une lettre de candidature assortie d'un curriculum vitae.

RECRUTE DÈS QUE POSSIBLE

✓ **Un Médecin Psychiatre**
pour le centre Philippe Paumelle (4 demi-journées)



Le psychiatre travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire de psychiatrie adulte. Il est responsable d'une file active et participe à la continuité des soins psychiatriques.

Activités : consultations psychiatriques, VAD, psychothérapie individuelles, réunions de sous secteur et institutionnelles, collèges médicaux.

Contact : Dr Nadine Racine - nadine.racine@asm13.org

✓ **Un Médecin Psychiatre**
pour son Hôpital de l' Eau Vive à Soisy-sur-Seine - 91

Le psychiatre travaille au sein de la Maison d'Accueil Spécialisée et au Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes vivant avec un Trouble du Spectre Autistique qui ouvrira au printemps 2022.

Vous travaillez sur le projet et les admissions, en partenariat avec les tutelles parisiennes (MDPH 75, DASES, ARS).

Contact : Dr Xavier Bonnemaïson : xavier.bonnemaïson@asm13.org

L'ASM13 dispose d'un riche département d'Enseignement-Recherches-Publications, PSY13, où de nombreux séminaires et colloques assurent l'approfondissement et le partage des connaissances. La réflexion psychopathologique, les évolutions thérapeutiques et l'actualisation des connaissances y ont une large place.

DÉTAILS DES OFFRES : <https://asm13.human-sourcing.com/fr/offres-emploi/201765-medecin-psychiatre-h-f-temps-partiel>
<https://asm13.human-sourcing.com/fr/offres-emploi/188853-psychiatre-f-h-cdi-tps-partiel-15-ou-30-medico-social>

L'HÔPITAL DE JOUR DU LABRADOR DE L'ASSOCIATION

AURORE

situé Paris 15^e accueille
des patient(e)s
à partir de 18 ans
présentant des troubles
psychiques.



Contactez le Docteur Dominique VIDAILHET
au 06 48 69 20 02

recrute

Aurore
ASSOCIATION

UN(E) PSYCHIATRE

Poste sur 14h hebdomadaires (les Mardis matins
sont consacrés à la réunion d'équipe).

Le travail s'articule autour des soins des
patients, de la démarche d'admission, du
travail en partenariat au sein d'une équipe
pluridisciplinaire composée : D'infirmier(e),
psychologue, ergothérapeute, psychomotricien,
assistante sociale.



LE CENTRE HOSPITALIER
D'ARGENTEUIL

RECHERCHE

UN PÉDOPSYCHIATRE

CONTACT

Dr DUMONT, Chef de service de Pédopsychiatrie
françoise.dumont@ch-argenteuil.fr
Direction des affaires médicales
bs.directiongenerale@ch-argenteuil.fr

- Établissement support du GHT Sud Val d'Oise Nord Hauts-de-Seine.
- Toutes les spécialités représentées, offre MCO complète.

Établissement dynamique, à taille humaine et à 15 mn de Paris (gare St-Lazare)

LES MISSIONS

- Travail de consultation, partenariat avec structures externes, suivi des patients.
- Service spécialisé en TND et autres pathologies, équipe multidisciplinaire (neuropsychologue,
- psychologue, psychomotricien, IDE, éducateur...).
- 3 CMP fédérés, 1 Unité Psychiatrique de Petite Enfance 3 à 6 ans - TND/TSA, CATTP 6-12 ans, Unité de psychopathologie périnatale en maternité type 3.

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Temps plein ou temps partiel.**
- **Statut selon CV** : titulaire, contractuel, attaché.



CENTRE ADAM SHELTON recrute : MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE 0,4 à 0,6 ETP

POUR CANDIDATER :

GROUPE SOS - 102C Rue Amelot - 75011 Paris
Salomé UZAN, Responsable RH et Juridique - GROUPE
SOS Solidarités
☎ 01 58 30 56 14 - 07 88 79 89 26
✉ salome.uzan@groupe-sos.org

MISSIONS

Le centre Adam Shelton accueille en journée une soixantaine d'enfants avec TSA (troubles du spectre autistique), avec ou sans troubles du comportement, âgés de 3 à 20 ans. Il est composé de plusieurs unités (IME, classes en écoles, accompagnement jeunes adultes).

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, le médecin pédopsychiatre prévient, diagnostique et accompagne la prise en charge des pathologies mentales et troubles des enfants. Il coordonne les soins en lien avec l'équipe, les familles et les partenaires du territoire.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Participe aux admissions et orientations des jeunes avec la direction.
- Surveille l'état de santé des jeunes en correspondance avec les médecins traitants et les médecins Spécialistes.
- Suivi des traitements.
- Assure la relation avec les médecins psychiatres qui suivent les jeunes, notamment en CMP ou CMPP.
- Rencontre les familles, soit à leur demande soit à la sienne.
- Participe aux réunions des parents ainsi qu'aux rencontres institutionnalisées (admissions, RDV 18 ans, RDV 20 ans, sorties).
- Participe au travail clinique avec l'équipe pluridisciplinaire (synthèses cliniques, points cliniques...).
- Participe à la réunion des cadres.

COMPÉTENCES

- Sens de l'organisation.
- Esprit d'analyse et de synthèse très développés.
- Capacité d'écoute.
- Concentration, rigueur.
- Aisance relationnelle et rédactionnelle.
- Résistance à la fatigue, au stress.



GROUPE SOS

www.groupe-sos.org



L'INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET
PÉDAGOGIQUE JACQUES PRÉVERT
situé à Châtenay-Malabry

RECHERCHE

UN MÉDECIN PSYCHIATRE (H/F) pour un ITEP SESSAD

MISSIONS

Dans le cadre du projet d'établissement, le médecin psychiatre :

- Veille à la réalisation du projet d'établissement dans sa dimension thérapeutique.
- Assure une fonction de surveillance de la santé psychique des usagers et met en œuvre toute forme de soin et de soutien psychologique qu'il juge adaptés, dans ou hors institution.
- Coordonne et supervise l'équipe médicale, paramédicale et psychologique.
- Participe, au sein de l'équipe de direction, à la conception et au pilotage des divers projets institutionnels.
- Développe des liens fonctionnels avec les secteurs de psychiatrie dont relèvent les jeunes accueillis.

CARACTÉRISTIQUES

- CDI à pourvoir dès que possible.
- Poste à temps partiel (0,50 ETP).
- Rémunération selon la convention collective du 15 mars 1966.



Adresser sa candidature
à l'attention de Mme DJIDEL
ITEP SESSAD Jacques Prévert
20, rue de Chateaubriand,
92290 Châtenay-Malabry
ou à fdirection.sessad@orange.fr



établissement public de santé de
Ville-Evrard
spécialisé en santé mentale
Seine-Saint-Denis

RECHERCHE Médecin Psychiatre

Praticien Hospitalier

Envie
de défendre la
**psychiatrie
publique ?**



Équipes pluridisciplinaires dynamiques, nombreux projets médicaux.

Projet de rénovation et de modernisation de l'hôpital.

Crèches.

Nombreuses formations professionnelles et participation aux congrès.

Aux portes de Paris - Métro, RER, bus, tramway.

Principales communes d'implantation :

Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Bondy, Aubervilliers et Saint-Denis.



CANDIDATURE À :

Arnaud FEVRIER - a.fevrier@epsve.fr - 01 43 09 32 11

<https://www.eps-ville-evrard.fr/>

L'EPSM DU LOIRET GEORGES DAUMÉZON

RECRUTE



UN PSYCHIATRE en UHSA
UN PÉDOPSYCHIATRE en unité ado et en CMP
UN PSYCHIATRE en unité de crise pour adulte

Situé à 1 heure de Paris, l'EPSM Georges Daumézon offre un environnement de travail stimulant dans un cadre de vie agréable et verdoyant.

Travailler dans un contexte serein

- Conciliation de la vie personnelle et professionnelle : aide à l'installation et au logement, accès à la crèche du personnel, possibilité de temps partiel
- Possibilité d'effectuer des activités d'intérêt général
- Accompagnement tout au long de la carrière : projets d'évolution et de formation facilités, acquisition de compétences managériales et aide à la prise de responsabilités



Exercer dans des conditions avantageuses

- Établissement qui fidélise ses internes
- Approches thérapeutiques diversifiées : TCC, remédiation cognitive, réhabilitation psychosociale, éducation thérapeutique, thérapie familiale, gérontopsychiatrie, addictologie, soins d'urgence, soins aux détenus, centre de diagnostic et d'accompagnement précoce de l'autisme, psychotraumatisme
- Lieux d'exercice variés : CMP, unités temps plein, équipes mobiles (enfants, adolescents, personnes âgées, précarité)
- Trajectoire de carrière proposée à l'embauche
- Accompagnement des nouveaux médecins puis exercice à l'un ou plusieurs confrères au sein d'une unité
- Modernisation de l'environnement immobilier pour des soins de qualité et des conditions de travail sécurisées

- Avantages sur salaire, selon statut : indemnité mensuelle d'engagement de service public, indemnité d'activité sectorielle et de liaison, prime d'engagement à la carrière hospitalière, prime d'exercice territorial

Vivre dans un cadre privilégié

- Orléans Métropole et son agglomération : à 1h de Paris en train, 1h15 de l'aéroport d'Orly; une gare routière en accès direct avec Tours, Nantes, Brest, Bordeaux, Toulouse
- Un marché immobilier accessible
- Un emplacement au cœur d'un riche territoire historique, culturel et gastronomique : châteaux de la Loire, Muséum d'Orléans, Zoo de Beauval, Fêtes de Jeanne d'Arc, Festival de Loire, spécialités culinaires et nombreux restaurants
- Un bassin d'emploi dynamique : implantation d'entreprises de la Cosmetic Valley, technopôle de niveau international, incubateur de start-ups Le Lab'O

Plus d'informations



epsm-loiret.fr



EPSM du Loiret
Georges Daumézon

Monsieur le Docteur Maher AYZOUKI, Président de CME
maher.ayzouki@epsm-loiret.fr | 02.38.60.57.54

Madame Aurore BILLET, Directrice adjointe aux Affaires Médicales
affairesmedicales@epsm-loiret.fr | 02.38.60.79.01

LE CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ GEORGE SAND - BOURGES (18)

Le CH G. Sand est un établissement à taille humaine, en charge de la santé mentale sur le territoire du Cher et une partie de l'Indre pour la psychiatrie adulte. Son siège social est situé à Bourges, ville permettant une qualité de vie personnelle et familiale, présentant des attraits touristiques et facilement accessible depuis Paris, Tours, Poitiers, Limoges, Clermont Ferrand, Lyon...



- Hôpital dynamique avec une vraie culture de la psychiatrie.
- Projet d'Établissement 2021-2025 innovant.
- Fort engagement pour la formation des professionnels.

RECHERCHE

- DES PSYCHIATRES
Pôle Intra et Extra-hospitalier
- UN PÉDOPSYCHIATRE OU UN PSYCHIATRE
Pôle Médico-Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent (PMPEA)

Postes ouverts à toutes les candidatures (PH ou PC).

CV à adresser par mail : affaires.medicales@ch-george-sand.fr
ou par voie postale : Bureau des Affaires médicales
77 rue Louis Mallet
18000 BOURGES



Pour tous renseignements : 02 48 67 20 80

L'ASSOCIATION TERRITORIALE DES PEP GRAND OISE

œuvre dans le secteur médico-social, le secteur Éducation et Loisirs et le secteur d'Assistance Pédagogique à domicile. (10 établissements et services dans les départements 60 et 95, 425 professionnels, plus de 5 000 usagers, 22 M de budget).



ELLE RECRUTE MÉDECIN PSYCHIATRE - H/F en CDI à 0,50 ETP

Rattaché.e directement à la direction du Pôle Éducation, le médecin psychiatre est responsable de la prescription et de la coordination des soins délivrée par l'EMP/SSSI et chargé.e d'organiser la permanence et la qualité des prestations notamment en :

- Participant au processus d'admission.
- Assurant les consultations médicales parents - enfants.
- Coordonnant, dans le cadre du projet global du jeune, le volet santé de l'enfant en lien avec les autres médecins spécialistes et les équipes médicales et paramédicales internes/externes.
- Intervenant en tant qu'interlocuteur médical EMP/SSSI auprès de la direction de pôle, des différentes instances de l'association et des différentes administrations.
- Développant le plateau médical et paramédical du pôle.

PROFIL

Titulaire d'un diplôme d'État de Docteur en Médecine complété d'un diplôme d'étude spécialisée en psychiatrie et santé mentale, inscrit.e au Conseil National de l'Ordre des Médecins. Vous attestez d'une première expérience réussie dans le champ du handicap et dans l'accompagnement d'un public spécialisé.

CONDITIONS

Rémunération selon la CCNT 66, possibilité de bénéficier de la moitié des vacances scolaires.

Poste basé à Beauvais pour un EMP (pour jeunes déficients intellectuels et jeunes avec autisme) et un SESSAD (pour jeunes déficients intellectuels).

POUR POSTULER,
adrez votre candidature
à la Direction des Ressources Humaines :
recrutement@lespepgrandoise.org



GRUPE DE CLINIQUES indépendantes spécialisées en psychiatrie recherche pour ses établissements situés à Grenoble, Lyon et Lille des Médecins Psychiatres en activité libérale.

Les Centres PsyPRO sont des unités d'hospitalisation de jour en psychiatrie générale avec une orientation psychopathologie du travail.

Nous développons des parcours de soins spécialisés pour des patients souffrant de troubles psychiques ayant pour origine ou un retentissement sur la vie professionnelle (burn-out, psycho-traumatismes, dépressions).

Découvrez le rôle du psychiatre libéral dans notre structure :
<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:687874983335717888/>

Découvrez la prise en charge proposée :
https://www.linkedin.com/posts/psypro-lyon_d%C3%A9couvrez-ou-revisionnez-notre-vid%C3%A9o-de-pr%C3%A9sentation-activity-6861221983334531072-dmaU/

RECRUTE

DES PSYCHIATRES En activité libérale

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
merci de bien vouloir nous contacter :

- Par mail à l'adresse suivante : dg@clinipsy.fr
- Par téléphone au 04 28 67 39 29



LA CERISAIE 2020

Un nouveau bâtiment pour un projet médical au service de la santé mentale des femmes



L'INSTITUT LA TEPPE RECRUTE

Un médecin psychiatre (F/H)

Rejoignez une équipe dynamique et experte. La Clinique psychothérapique La Cerisaie a pour vocation la prise en charge de troubles psychiques à destination de femmes autour de soins plus spécifiquement dédiés aux psycho-traumatismes (accompagnement de femmes victimes de violence) aux pathologies de l'humeur, du sommeil, et aux troubles liés à la périnatalité.

L'Institut La Teppe, est lieu de soin et de vie spécialisé en épilepsie et psychiatrie, cette association d'intérêt général est basée à Tain-l'Hermitage (Drôme - à 45 mn au sud de Lyon et 15 mn de Valence).

Institut La Teppe
Soigner - Accompagner

POUR SE RENSEIGNER ET CANDIDATER,
vous pouvez contacter Hervé Duclaux (herve.duclaux@teppe.org)
Tél. : 04 75 07 52 15



L'ASSOCIATION DES ITEP DE L'ARDÈCHE (A.I.A)

Gère 3 Dispositifs ITEP et leurs modalités sur le département, 224 jeunes accueillis, environ 130 salariés. Pour l'antenne du DITEP Pont Brillant située au Teil : modalité accompagnement de proximité (SESSAD), l'A.I.A

RECRUTE

UN MÉDECIN PSYCHIATRE/ PÉDOPSYCHIATRE (H/F)

CDI - 0,15 ETP

soit environ 6 heures par semaines scolaires annualisées.

Poste à pourvoir dès que possible.

Sous l'autorité du Directeur d'établissement, le Médecin Psychiatre assure la responsabilité du suivi thérapeutique des jeunes de 6 à 20 ans souffrant de troubles psychologiques se traduisant par des troubles du comportement, dans le respect de leur projet personnalisé. Cet accompagnement se fait en équipe pluridisciplinaire en collaboration avec la famille ainsi qu'avec les différents partenaires impliqués dans l'accompagnement du jeune, dans une logique de dispositif.

MISSIONS GÉNÉRALES

- Participer à la construction des diagnostics, au processus d'admission et aux soins des jeunes accueillis, en lien avec les familles et l'équipe pluridisciplinaire.
- Veiller à la délivrance des soins et soutiens psychologiques en interne et/ou avec les partenaires extérieurs.
- Participer avec l'équipe du pôle thérapeutique à la définition du projet de soin s'inscrivant dans le projet personnalisé d'accompagnement.
- Coordonner les interventions de l'équipe pôle thérapeutique et soutenir cette équipe.
- Participation et animation de diverses réunions (réunion d'équipe, synthèse...).

PROFIL

- Titulaire du DES de Psychiatrie et/ou spécialiste en Pédopsychiatrie, inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins.
- Connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent présentant des troubles du comportement et psychiques.
- Sens du travail en équipe.

Convention Collective du 26 août 1965.

Salaire horaire selon expérience.



Lettre de motivation et CV à envoyer à :
Monsieur Elie JENAR, Directeur Général
Association des ITEP de l'Ardèche
Siège social et Pôle ressources
18, route de La Manufacture Royale - 07200 UCEL
Ou par mail : d.bosq@itep-ardeche.fr



LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-NAZAIRE RECRUTE

Au sein d'une région balnéaire, reconnue pour son dynamisme économique et sa qualité de vie, la Cité Sanitaire Georges Charpak réunit sur un même site le Centre Hospitalier ainsi que la Clinique Mutualiste de l'Estuaire (capacité de près de 500 lits MCO). Les plateaux techniques et les services médico-techniques sont mutualisés.

Son territoire d'attractivité comprend Saint-Nazaire, la presqu'île guérandaise et le Pays de Retz.

SPÉCIALITÉ RECHERCHÉE

Titulaire d'un doctorat en médecine et d'un DES de psychiatrie polyvalente.

POSITION DU PRATICIEN DANS LA STRUCTURE

Praticien dans le service de psychiatrie sous l'autorité d'un chef de service et chef de pôle.

Temps partagé sur 2 structures (Unité d'hospitalisation, CMP/CATTP)/.

ACTIVITÉS

- Prise en charge des patients hospitalisés sur Heinlex.
- Prise en charge ambulatoire sur le CMP.
- Participation à la permanence des soins (1 garde/mois, 1WE par trimestre).

- Travailler en équipe, en articulation et en cohérence avec les autres intervenants pluri professionnels autour du projet de soins du patient.
- Participer aux réunions de synthèse pluridisciplinaire autour des dossiers de patients sous le secret médical partagé.
- Participation aux réunions de fonctionnement et de planification des activités des équipes et des unités.



Le Service de Psychiatrie RECHERCHE UN PRATICIEN

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le Pôle de santé mentale est organisé en six unités. Il totalise globalement 104 lits d'hospitalisation et 28 places. Les services de psychiatrie sont essentiellement situés sur le site d'Heinlex et sont scindés en 3 secteurs. Chaque secteur dispose de centres médico-psychologiques (CMP), de centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), d'une unité d'admission, les unités de réhabilitation étant intersectorielles. Le pôle de santé mentale adulte comprend également sur la cité sanitaire, une unité intersectorielle de crise (UNIC) qui comprend un service d'urgences psychiatriques et de liaison, une unité d'hospitalisation de post-urgence de cinq lits. Enfin, l'hôpital est doté également d'une équipe mobile « psychiatrie et précarité » (EMPP), de trois appartements thérapeutiques pour la réinsertion (5 places) et de 10 logements dans le cadre de SILAPSY.



CONTACTS

Au plan administratif :

Christine PELLIGAND
Directrice des affaires médicales
Centre Hospitalier de Saint-Nazaire
02 72 27 86 46
c.pelligand@ch-saintnazaire.fr

Au plan médical :

Dr Florence MARTINEZ
Chef de pôle
02 72 27 85 33
f.martinez@ch-saintnazaire.fr



PSYCHIATRE PÉDOPSYCHIATRE

IME COTTOLENGO - EPFIF (67) - 0.20 ETP
SESSAD - MOLSHEIM (67) - 0.20 ETP
CAMSP - SCHIRMECK - 0.14 ETP



POSSIBILITÉ DE POSTULER SUR UN SEUL ÉTABLISSEMENT

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Dans ce cadre, le Pédopsychiatre :

Admission

- Donne son avis sur les admissions.
- Évalue l'état de santé des enfants une semaine après l'admission et à chaque changement d'état.
- Élabore un dossier médical-type et veille à sa bonne tenue.

Gestion administrative

- Rédige les rapports annuels ou ponctuels relatifs à l'activité médicale.
- Conseille le directeur d'établissement et participe aux contacts externes.

Gestion des soins

- Travaille en collaboration avec les médecins traitants et les pharmaciens à la bonne adaptation des prescriptions et des médicaments aux impératifs.
- Participe à des commissions ou groupes de travail inter-établissements.

Vie de l'établissement

- Conseille et assiste le Directeur d'établissement dans les contacts et négociations de conventions avec d'autres établissements.
 - Identifie les risques de santé publique des enfants et veille à la prévention, à la surveillance et à la mise en place des mesures nécessaires.
 - Intervient en cas d'urgence ou de risques vitaux.
 - Évalue la qualité des soins et la qualité de tenue des dossiers de soin.
 - Initie les plans d'action spécifiques.
 - Initie et/ou participe aux actions de formation des équipes interdisciplinaires.
 - Suit les formations lui permettant de mettre à jour ses connaissances et de progresser dans ses domaines de compétence.
- Ces principales activités ne sont pas exclusives, et sont susceptibles d'évoluer.



PROFIL DU POSTE

Qualification

- Pédopsychiatre, Psychiatre.

Savoir-être

- Aisance et intérêt dans le travail en équipe.
- Capacité à recueillir de l'information et à la transmettre à bon escient.
- Rigueur dans l'organisation personnelle.
- Ouverture d'esprit.
- Aisance relationnelle, capacité à communiquer de façon claire et respectueuse.
- Sens de l'écoute.
- Sens de l'observation.
- Patience, capacité à instaurer une relation de confiance quel que soit l'état psychique de la personne.



PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Lettre de motivation + CV à adresser à Monsieur le Directeur
IME COTTOLENGO - 10 rue de l'église - 67680 EPFIF
Ou par courriel : direction.cottolengo@federationcaritasalsace.org



CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE NANCY (54)

Recherche :

Un Praticien Psychiatre

Coordinateur Médical Prévention du Suicide – 2NPS

Le Numéro National de Prévention Suicide (2NPS) est un dispositif créé en réponse à l'appel à projet ministériel du 08/12/2020. Il est placé sous la responsabilité du CHU de Lille en collaboration étroite avec la Fédération de Recherche en Santé Mentale, le CHRU de Brest et le GEPS.

Sa principale mission est de proposer à l'ensemble de la population un numéro unique gratuit et accessible 24h/24, 7 jours/7 et de promouvoir et accompagner l'ouverture d'un réseau d'antennes territorialisées. Ce réseau est développé en partenariat avec les SAMU-centres 15. Le 2NPS doit pouvoir répondre à un large spectre de sollicitations en lien avec le suicide. Il assure des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention.

Le praticien coordinateur sera chargé de l'animation et de la gestion de l'équipe de son antenne territoriale : les répondants (psychologues, IDE), le secrétariat, le travailleur social et le chargé de projets, en collaboration avec le cadre de santé. Il sera chargé également de l'intégration et de la participation aux réseaux territoriaux de prévention du suicide existants en articulation avec les ARS, les acteurs et les initiatives locales en prévention du suicide.

Profil recherché : Docteur en médecine, DES en Psychiatrie, inscrit à l'Ordre des médecins et connaissance solide en suicidologie.

Poste à temps plein de praticien hospitalier ou contractuel, à pourvoir dès que possible.

Candidature et CV à adresser par mail à Mme BOURGEOIS-NANCEY

Direction des Affaires Médicales : delphine.bourgeois@cpn-laxou.com



LE CENTRE HOSPITALIER GÉRARD MARCHANT À TOULOUSE

Établissement spécialisé en **psychiatrie**



Recrute IMMÉDIATEMENT

- 1 **Psychiatre Praticien Hospitalier** ou **Praticien Contractuel** au Pôle Rive Gauche, Secteur 1.
- 1 **Psychiatre Praticien Hospitalier** ou **Praticien Contractuel** au Pôle Rive Gauche, Secteur 1 et à l'HAD.
- 1 **Psychiatre Praticien Hospitalier** ou **Praticien Contractuel** au Pôle Rive Gauche, Secteur 6.
- 1 **Pédopsychiatre, Praticien Hospitalier** ou **Praticien Contractuel** Mi-temps UCHA et mi-temps Ambulatoire au Pôle Infanto Juvénile.
- 1 **Psychiatre Assistant des Hôpitaux** ou **Praticien Contractuel** au Pôle Rive Droite Nord Est - Secteur 3.
- 1 **Psychiatre Assistant des Hôpitaux** ou **Praticien Contractuel** au Pôle Rive Droite Nord Est - Secteur 8.
- 1 **Praticien contractuel** - Mi-temps au Pôle Rive Droite Nord Est - Secteur 8.
- 1 **Psychiatre Assistant des hôpitaux** ou **Praticien contractuel** - Secteur 4.
- 1 **Psychiatre Praticien Hospitalier** ou **Praticien contractuel** - Secteur 4 et 5.

DES RENSEIGNEMENTS sur le poste peuvent être obtenus auprès du Chef de Pôle concerné.

Monsieur le Dr HAOUÏ - Tél. : 05 61 43 45 15



DES RENSEIGNEMENTS sur le poste peuvent être obtenus auprès du Chef de Pôle concerné.

Madame le Dr CALVET-LEFEUVRE - Tél. : 06 26 10 78 17

DES RENSEIGNEMENTS sur le poste peuvent être obtenus auprès du Chef de Pôle concerné.

Monsieur le Dr BOUCARD - Tél. : 06 21 00 66 07

DES RENSEIGNEMENTS

Madame le Dr SAGODI : aniko.sagodi@ch-marchant.fr

LES CANDIDATURES AVEC CV SONT À ADRESSER À :
CENTRE HOSPITALIER GÉRARD MARCHANT
134 Route d'Espagne - BP 65714 - 31057 TOULOUSE CEDEX 1
secretariat.drh@ch-marchant.fr

Madame la Directrice des Affaires Médicales, Madame Petetin
Tél. : 06 35 20 70 32





recrute (F/H)

- ✓ **PSYCHIATRE**
- ✓ **PÉDOPSYCHIATRE**
- ✓ **MÉDECIN ADDICTOLOGUE**
- ✓ **MÉDECIN GÉNÉRALISTE**



Institution privée à but non lucratif, la Fondation est attentive aux personnes souffrant d'atteintes psychiques, de handicap de la communication ou de troubles liés à l'âge. Ainsi, elle se donne pour mission de les accueillir, d'en prendre soin et de les soigner. Aussi elle recherche des collaborateurs lui permettant de répondre à ses missions de service public et de pérenniser l'œuvre et l'esprit de ses Fondateurs.

La Fondation Bon Sauveur d'Alby, implantée à Albi (ville classée au patrimoine de l'humanité) comprend deux secteurs d'activité (sanitaire dans le domaine de la psychiatrie et médico-sociale) regroupant 6 domaines de compétences (psychiatrie adulte et infanto-juvénile, psychiatrie du sujet âgé, addictologie, psychiatrie de recours (UMD, USIP en projet), dépistage et prise en charge du handicap, troubles de la communication). Sa capacité globale est de 338 lits et 388 places. C'est le 1^{er} employeur d'Albi et 2nd du Tarn avec 1280 salariés dont 60 médecins et 80 métiers différents.



Pour plus d'informations sur notre Établissement, consultez notre site internet www.bonsauveuralby.fr

Suivez notre actualité sur

<https://www.linkedin.com/company/fondation-bon-sauveur-d-alby/> 
<https://www.instagram.com/fondationbonsauveuralby/?hl=fr> 

LES POSTES MÉDICAUX

En rejoignant la Fondation Bon Sauveur d'Alby, vous intégrerez des équipes pluridisciplinaires, au sein de diverses structures d'hospitalisations et de prise en charge ambulatoire accueillant des enfants/adolescents, adultes et personnes âgées.

RÉMUNÉRATION

- **Convention collective FEHAP 51**, astreintes médicales payées selon les dispositions applicables dans la fonction publique hospitalière, possibilité d'exercer une demi-journée d'intérêt général ou de bénéficier de la prime d'engagement de service exclusif telle que celle octroyée dans la fonction publique hospitalière.

- **Une prime d'engagement dans la carrière hospitalière d'un montant de 10000 euros bruts** est versée à l'issue de la période d'essai dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée avec un engagement d'une durée de trois ans au sein de la Fondation.

Cet engagement sera contractualisé par une convention en parallèle de la signature de son CDI. Reprise d'ancienneté dès l'obtention de la thèse et 4 années d'internat.

AVANTAGES

- Prise en charge de la mutuelle par l'employeur, couverture prévoyance importante, avantages sociaux intéressants.
- Politique de formation dynamique, nombreux congrès pris en charge, possibilité d'intégrer l'institut de formation interne pour dispenser des formations.
- 33 jours de congés payés annuels (9 demi-journées de travail hebdomadaires ou 9 journées à la quatorzaine).
- Internat.
- CSE.
- Self d'entreprise.

MERCI D'ADRESSER VOTRE CANDIDATURE MOTIVÉE À :

Monsieur KRAJKA, Secrétaire Général ☎ 05 63 48 48 50
 Madame DELAMARRE, Directrice des ressources Humaines ☎ 05 63 48 48 67
 7 rue Lavazière - 81000 ALBI 📧 drh@bonsauveuralby.fr



recrute MÉDECIN PSYCHIATRE/ADDICTOLOGUE

Située sur un territoire couvrant le nord et le centre du département, la Fondation Bon Sauveur de la Manche regroupe une vingtaine d'établissements sanitaires et médico-sociaux œuvrant dans les domaines de la psychiatrie, de l'addictologie, du handicap, de l'insertion, de l'accueil des personnes âgées et de la formation.

Acteur majeur sur le plan clinique au niveau régional, la Fondation comprend plus de 1900 salariés dont 50 médecins, dispose de 1231 lits et places dont 68 en addictologie.

LE POSTE

Au sein du territoire centre du pôle d'addictologie de la Fondation, sous la responsabilité du médecin-chef et au service d'un dispositif addictologique, vous assurez la prise en charge ambulatoire en Centre Médico-Psychologique (CMP) et en Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Dans le cadre de votre fonction vous :

- Exercez au sein d'équipes pluridisciplinaires et assurez une activité clinique de consultation.
- Participez et animez les réunions de synthèse.
- Participez à la mise en œuvre du projet de service.
- Travaillez en lien avec le réseau et les partenaires.
- Participez au projet medico-soignant.

Le territoire est doté d'un centre de cure (Unité d'hospitalisation en addictologie (UHA)), d'un hôpital de jour (Nagy), d'un CMP (Bateson)/CSAPA situés à Saint Lo ainsi que d'une antenne CSAPA située à Carentan-les-Marais.

Il est animé par une équipe pluridisciplinaire au service d'un projet médical dynamique qui intègre la prise en charge médico-psycho-sociale.

Plus largement, le pôle d'addictologie dispose d'un second centre de cure (Centre André Hédouin), d'un Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie (SSRA Beaugard), d'un Centre de Consultation et de Thérapie Spécialisée en Alcool-Tabac (CCTSAT) situés à La Glacière ainsi que d'un CSAPA et d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) situés à Cherbourg-en-Cotentin.

CONTRAT

Poste en CDI temps plein (204 jours de travail/an).
 À pourvoir dès que possible.

LIEU DE TRAVAIL

COUTANCES (50200).
 Interventions à prévoir à SAINT-LÔ (50000) et
 CARENTAN-LES-MARAIS (50500).



PROFIL RECHERCHÉ

- Médecins titulaires d'un DU, DESC, capacités ou FST d'addictologie.
- Médecins psychiatres intéressés par la prise en charge des patients addicts avec expérience dans ce champ et souhaitant faire une formation spécifique.
- Médecins généralistes avec une première expérience, portant un intérêt pour les prises en charge de patients souffrant d'addictions, et désirant s'engager dans un processus de formation.

Expérience : Tous niveaux.

STATUT & RÉMUNÉRATION

Statut : Cadre.

Rémunération :

- À définir suivant statut (médecin du secteur privé, praticiens hospitaliers, etc.).
- Reprise d'ancienneté.
- Prime d'embauche.
- Prise en charge des frais de déménagement.

De nombreux avantages sociaux :

- 32 jours de congés payés annuels (base de calcul en jours ouvrés soit un peu plus de 6 semaines de congés payés annuels).
- 14 jours de repos annuels liés au forfait.
- Comité d'entreprise.
- Tarifs repas self attractifs.
- Fort investissement de l'établissement en matière de formation continue.
- Mutuelle familiale avantageuse.
- Prévoyance.



RENSEIGNEMENTS

Dr Catherine DURAND, Médecin chef de pôle
 Dr Gersende DAISY, Médecin chef adjoint
 Madame Aurélie MAGIDS, Directrice du Centre Hospitalier
 Mail : directioncentrehospitalier@fbs50.fr - Tél. : 02 33 77 56 23

CANDIDATURES À ADRESSER
 PAR MAIL À
service.recrutement@fbs50.fr



Site web : <https://www.fbs50.fr/>

LE CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN (MANCHE)

RECRUTE



- **MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE / PSYCHIATRE**
- **MÉDECIN GÉNÉRALISTE**
- **PÉDIATRE (H/F)**

Situé dans une zone touristique et balnéaire, le CH de l'estran est à proximité immédiate du Mont Saint Michel, entre Saint-Malo et Rennes (40 minutes), et 1 heure de Caen. Accessible par la 4 voies et TER.

Le pôle recrute un médecin sensibilisé aux troubles de développement de l'enfant et de l'adolescent, aux troubles des apprentissages scolaires et aux troubles psychiques et souhaitant travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau.

Le Pôle Santé Mentale enfants et adolescents est organisé autour de :

- 4 sites extra hospitaliers sur Granville, Avranches, Saint Hilaire du Harcouet et Pontorson.
- 4 CMP-CATTP et 3 hôpitaux de jour d'une capacité globale de 29 places.
- 1 hôpital de jour pour adolescents d'une capacité de 8 places.
- Une équipe pluridisciplinaire très dynamique.
- 1 centre d'action médicosocial précoce (prise en charge enfants de 0 à 6 ans – 50 places).
- Pédopsychiatrie de liaison avec le service de pédiatrie du CH d'Avranches-Granville.

**Temps plein ou temps partiel
Pour son Pôle santé mentale
enfants/adolescents**

Les orientations du projet médical du pôle en cours de réalisation sont :

- Améliorer la prévention, le dépistage précoce et la prise en charge rapide des patients en diversifiant les services proposés.
- Création d'une équipe mobile pour adolescents soutenue par l'ARS, développer la pédopsychiatrie de liaison, créer un dispositif multi partenariale pour adolescents difficiles, poursuivre le travail en réseau au niveau départemental avec les services de pédopsychiatrie du Nord et centre Manche et la maison des adolescents pour la création de lits d'hospitalisation en centre manche est en cours.
- Réorganiser la prise en charge des enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA).
- Développer la prise en charge des familles, le soutien à la parentalité et l'accueil des fratries.
- Développer les soins en périnatalité avec un projet de création d'un hôpital de jour mère-enfant en cours d'étude.

Le praticien rejoindra une équipe pluridisciplinaire très dynamique composée d'un pédiatre, un médecin généraliste psychothérapeute, une généticienne, un pédopsychiatre, un interne de pédiatrie, des infirmiers, aides-soignants, éducateurs spécialisés, psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes, assistante sociale, psychomotriciens, encadrement de proximité et supérieur.



CONTACT

Dr Anne MERCIER, Chef de pôle
07 70 02 37 71 -
a.mercier@ch-estran.fr
Dr Philippe SERRAND, PCME
06 02 14 32 08
philippe.serrand@ch-estran.fr

CV + LM À ADRESSER À

Directrice des Ressources Humaines
dam@ch-estran.fr
02-33-60-73-26



LE CENTRE HOSPITALIER DE MONTFAVET À AVIGNON,

établissement de santé mentale

recrute DES MÉDECINS

pour ses différents services de psychiatrie adultes et enfants.

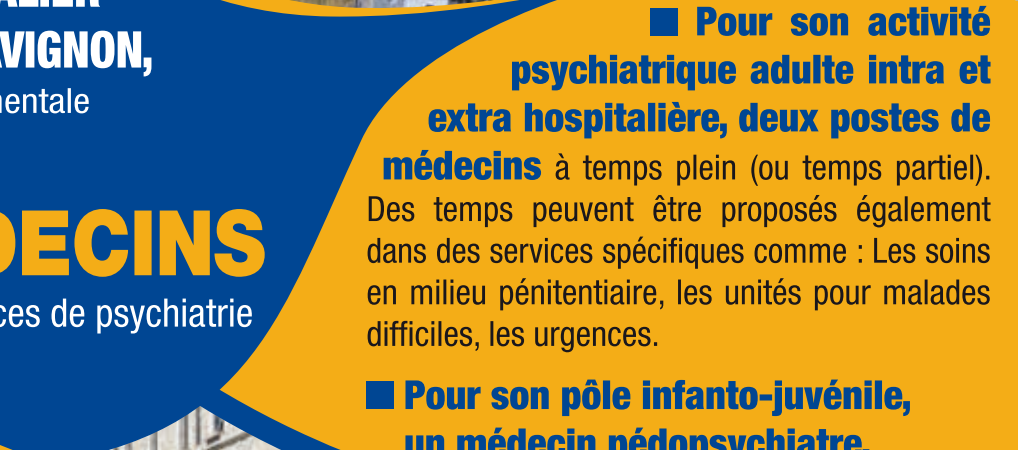
■ **Pour son activité psychiatrique adulte intra et extra hospitalière, deux postes de médecins** à temps plein (ou temps partiel).


Des temps peuvent être proposés également dans des services spécifiques comme : Les soins en milieu pénitentiaire, les unités pour malades difficiles, les urgences.

■ **Pour son pôle infanto-juvénile, un médecin pédopsychiatre.**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER :

La direction des affaires médicales
Tél. : 04 90 03 90 05
secretariat.sam.pmgr@ch-montfavet.fr
ou Le président de la CME
Secrétariat - Tél. : 04 90 03 90 88





LA CLINIQUE SAINT-LUC
disposant de 47 lits d'hospitalisation complète pour adultes, et de 15 places d'hospitalisation de jour.


recherche
**UN MÉDECIN
PSYCHIATRE
LIBÉRAL**

L'ACTIVITÉ COMPREND

- Une visite quotidienne des patients.
- Un tour de garde et d'astreinte (1 fois par mois environ).
- Travail en équipe (5 psychiatres libéraux) et élaboration d'une réflexion clinique.


NOS ATOUTS

- Modalités administratives assurées par la Clinique (facturation des honoraires et reversement aux médecins tous les 15 jours).
- Possibilité de mettre à disposition du médecin un cabinet pour développer sa patientèle privée avec un loyer privilégié (cabinet sur le même site que la clinique).
- Environnement de travail agréable avec des infrastructures récentes.
- Clinique située à Nice, ville réputée pour sa qualité de vie.




CONTACT
Mme Alix VALLESPI
Directrice des Cliniques
04 92 26 15 15
direction@cliniquessaintluc.fr

L'ASSOCIATION SERENA
RECRUTE pour l'Hôpital Le Relais
UN PÉDOPSYCHIATRE (H/F)
en CDI à temps partiel 60 %.



L'Hôpital Le Relais, spécialisé en pédopsychiatrie, accompagne des adolescents (12-18 ans) souffrant de troubles psychiques débutants ou installés.

CONTACT : Grégory Lentin
06 29 22 43 73 - gregory.lentin@serena.asso.fr
243, Bd de Sainte-Marguerite - 13009 MARSEILLE



IL COMPREND :

- Une unité d'hospitalisation complète de 8 lits.
- Une unité d'hospitalisation de jour de 25 places.
- Une unité de soins adossée relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance : le SSSIAT (Service de Soutien, Soins, Intervention et Accueil Temporaire) : 6 lits d'hébergement + équipe mobile.

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE : Infirmiers, psychologues, éducateurs, psychomotricien, art thérapeute, assistant social, pharmacien...

Sous l'autorité du directeur et dans le respect des règles de déontologie et du secret professionnel, le pédopsychiatre participe à la mise en place du projet médical et est garant de la mise en œuvre des projets thérapeutiques des jeunes patients.

COMPÉTENCES REQUISES :

- Bonne connaissance du secteur sanitaire, médico-social et social.
- Bonne connaissance en psychopathologie de l'enfant et l'adolescent.
- Intérêt pour le travail en équipe pluridisciplinaire et les principes de la thérapie institutionnelle.

Salaires selon CCN 66 (entre 5 259 et 8 303 € bruts/mois base temps plein, hors astreintes semaine / week-end).



L'association PEP de Vaucluse
RECRUTE pour le CMPP
1 PSYCHIATRE (H/F)

Vous coordonnerez les équipes pluridisciplinaires des antennes situées à Avignon, Cavillon et Le-Pontet.



Missions

- Établir les diagnostics.
- Établir les indications thérapeutiques et assurer le suivi des projets de soins.
- Assurer les consultations et les entretiens familiaux.
- Piloter les réunions de synthèse, étayer la réflexion des équipes, apporter l'éclairage spécialisé du médecin.
- Assurer le travail de réseau.

Rémunération
Selon les grilles de la CCN 66 en qualité de médecin spécialiste qualifié.

Avantages
Vacances scolaires - Possibilité d'aménager son emploi du temps.

Envoyer lettre de candidature + CV :
direction@cmpp.fr
04 90 02 16 84
ou 04 90 02 16 88



Le CENTRE HOSPITALIER NEURO-PSYCHIATRIQUE

Afin de maîtriser les défis d'une prise en charge moderne, de continuer à développer de nouveaux projets et de renforcer nos équipes pluridisciplinaires, nous sommes à la recherche de personnel qualifié et motivé.

Actuellement nous recherchons pour notre entité REHAKLINIK :

1 MÉDECIN PSYCHIATRE (F/M)

à 100% ou à 75% et à durée indéterminée

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter :
Dr Mark Ritzen, Directeur Médical et Directeur Général : (+352) 2682 3700
Monsieur Richard Waldbillig, Chargé de Recrutement : (+352) 2682 2632

Les candidatures devront être composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae complet.
Merci d'envoyer votre candidature via courriel : recrutement@chnp.lu

VOTRE DOMAINE DE TRAVAIL
Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique au Luxembourg (à Ettelbruck ou à Sanem).

VOTRE PROFIL

- ▶ Diplôme de médecin spécialiste en psychiatrie ou neuro-psychiatrie et autorisation d'exercer au Grand-Duché de Luxembourg.
- ▶ Connaissance de la langue française, l'allemand étant un atout.
- ▶ Une expérience en milieu hospitalier constitue un avantage.
- ▶ Flexibilité et bonne capacité d'adaptabilité et de gestion du temps.
- ▶ Communication aisée et bon relationnel visant à développer des collaborations inter et intra-hospitalières.

VOS MISSIONS

- ▶ Diagnostic et prise en charge psychiatrique.
- ▶ 2 à 3 astreintes opérationnelles par mois (pas d'admissions aiguës).
- ▶ Implication dans le développement de l'hôpital et de l'offre thérapeutique.
- ▶ Participation active aux staffs cliniques.
- ▶ Travail en interdisciplinarité.

NOUS OFFRONS

- ▶ Des conditions salariales attractives et des avantages sociaux.
- ▶ Un travail motivant dans un environnement respectueux, dynamique et stimulant.
- ▶ Un contexte de réforme et de déploiement stratégique favorisant l'initiative personnelle.

LE CHNP
Fort d'une expérience de plus de 150 ans, le CHNP est spécialisé dans le traitement des maladies psychiques. Afin d'offrir une qualité de vie optimale à ses patients et résidents, le CHNP vise dans sa mission la réhabilitation de chaque personne et, dans toute la mesure du possible, sa réinsertion dans la société. Le CHNP est structuré en 3 entités, chacune étant spécialement dédiée à un type de population.
Dans un souci permanent de qualité, le CHNP place la personne au centre de ses préoccupations et défend le principe de l'égalité dans la différence.






SITE DE VILLEJUIF



SITE DE CLAMART

RECRUTE

DES PSYCHIATRES

Inscrits au Conseil de l'Ordre

◆ SITE DE VILLEJUIF

92G13 (Garches, St-Cloud, Sèvres, Ville la Coquette)

PH Psychiatre temps plein titulaire ou contractuel pour une activité au CMP et CATTP de Garches 92. Intérêt pour les pathologies liées au stress et leur traitement, Formation en thérapie cognitivo-comportementale, Participation à des protocoles de recherche.

CONTACT : Dr Sophie SAID, Cheffe de service par intérim 92G13
sophie.said@gh-paulguiraud.fr

92G29 (Boulogne)

PH Psychiatre temps plein titulaire ou contractuel pour une activité à définir au sein d'une unité d'hospitalisation temps plein sur le site de Villejuif, et des Consultations au CMP.

CONTACT : Dr Sophie SAID, Cheffe de service, 92G29
sophie.said@gh-paulguiraud.fr

94G10 (Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi, Orly)

PH Psychiatre titulaire ou contractuel pour une activité en Intra-hospitalier en unité d'hospitalisation sur le site Villejuif.

ASSISTANT Spécialiste Psy

CONTACT : Dr Aurore GOUGAIN, Cheffe de service 94G10
aurore.gougain@gh-paulguiraud.fr

94G11 (Vitry-sur-Seine)

PH Psychiatre titulaire ou contractuel pour une activité en Intra-hospitalier en unité d'hospitalisation sur le site Villejuif et CMP à Vitry.

ASSISTANT Spécialiste Psy

Intérêt pour la clinique des troubles émergents, des troubles schizophréniques, bipolaires et les comorbidités addictives / la psychiatrie de l'« aller vers », les soins et les interventions dans le milieu de vie / l'articulation avec la médecine de ville et les partenaires du secteur / Compétences en thérapies intégratives et/ou nouvelles thérapies et/ou thérapie familiale.

CONTACT : Dr Muriel THALASSINOS, Cheffe de service 94G11
muriel.thalassinos@gh-paulguiraud.fr

94G15 (Arcueil, Cachan, Gentilly)

PH Psychiatre plein titulaire ou contractuel pour une activité en Intra-hospitalier en unité d'hospitalisation sur le site Villejuif et CMP.

ASSISTANT Spécialiste Psy

CONTACT : Dr Florence AMIN HANDJANI, Cheffe de service 94G15
florence.aminhandjani@gh-paulguiraud.fr

Le projet médical GH Paul Guiraud intègre toutes ces dimensions et permet aux professionnels, psychiatres en particulier, de s'intégrer dans une pratique sectorielle ou intersectorielle, grâce notamment aux projets développés sur les différents territoires desservis :

- Réhabilitation psychosociale, incluant le développement de la remédiation cognitive et le renforcement des propositions d'éducation thérapeutique, de psychoéducation, mais encore la thérapie familiale.
- Pratiques d'aller vers, dans des approches populationnelles (public précaire (2 EMPP), sujets âgés (1 EMPSA 94, 1 en cours de mise en œuvre au centre 92), grands adolescents-jeunes adultes, handicap psychique...) mais encore avec différentes équipes mobiles de soins intensifs dans le milieu.
- Partenariats étroits et travaillés avec les acteurs du secteur médico-social pour faciliter des parcours de santé et de vie sans rupture.
- Inscription dans des pratiques en réseau ouvertes sur la ville et les usagers : plusieurs CLSM, développement de la pair-aidance.
- Mise en œuvre de consultations spécialisées, comme pour la prise en charge du psycho-traumatisme.
- Les partenariats avec les autres établissements de santé, dont le GHU Paris Saclay, mais encore au sein du GHT avec l'EPS Erasme et le CH Fondation Vallée (pédopsychiatrie).
- Le développement des possibilités de téléexpertise et de téléconsultations...

11 secteurs de psychiatrie générale, cinq dans le Val-de-Marne et six dans les Hauts-de-Seine. (2 sites d'hospitalisations et 55 structures hospitalières).

◆ PÔLE CLAMART

92G16 (Communes de Meudon Chaville)

PH Psychiatre temps plein titulaire ou contractuel pour une activité en Intra-hospitalier pour une unité d'entrant et en extra-hospitalier sur 2 CMP.

CONTACT : Dr Ouardia OTMANI,
Cheffe de service 92G16 et Cheffe de pôle clamart
ouardia.otmani@gh-paulguiraud.fr

92G17 (Clamart – Le Plessis-Robinson)

ASSISTANT Spécialiste Psy

CONTACT : Dr Georges BOURDOUKAN, Chef de service 92G17
georges.bourdoukan@gh-paulguiraud.fr

92G19 (Bagneux – Chatillon)

PH Psychiatre temps plein et partiel titulaire ou contractuel pour une activité au CMP de Bagneux.

CONTACT : Dr Hélène MONSONEGO, Cheffe de service 92G19 helene.monsonego@gh-paulguiraud.fr

◆ PÔLE PATIENTS SOUS MAIN DE JUSTICE

PH Psychiatre temps plein titulaire ou contractuel pour une activité au sein du Service SMPR de Fresnes.

ASSISTANT Spécialiste Psy

Expérience en psychiatrie en milieu pénitentiaire, Compétence ou intérêt apprécié pour l'addictologie, et intérêt pour la criminologie.

CONTACT : Dr Magali BODON BRUZEL,
Cheffe de pôle Patient sous main de justice
magali.bodon@gh-paulguiraud.fr

◆ ADDICTIONS

PH Psychiatre ou Addictologue, temps plein titulaire, ou contractuel recruté pour le Csapa Liberté, comme médecin responsable des unités de Bourg-la-Reine (0,8) et de Villejuif (0,2).

ASSISTANT Spécialiste Psy

Ces unités proposent une offre de soins et services multiples : accueil, consultations, évaluations médico-psycho-sociales, ateliers et groupes thérapeutiques, dispensation des traitements, actions de prévention. L'unité de Bourg-la-Reine dispose de plus d'une consultation jeunes consommateurs. Celle de Villejuif se situe au sein du centre municipal de santé et propose une dispensation sur place de traitements de substitution aux opioïdes. Le Csapa s'inscrit dans un réseau étendu de partenaires locaux 94/92 des milieux sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

CONTACT : Dr Alice DESCHENAU, Cheffe de service Addictions
alice.deschenau@gh-paulguiraud.fr

Découvrez nous :
www.gh-paulguiraud.fr

En travaillant au GH Paul Guiraud,

vous intégrerez un collectif de travail qui ambitionne à une qualité des soins entendue au sens large, incluant

- La dimension intersectorielle, la diversité des prises en charge et la qualité de leur articulation.
- Une qualité de l'articulation intra et extra-hospitalière.
- des parcours réfléchis et coordonnés pour patients et la notion de continuité dans le travail engagé.
- Des dispositifs extra-hospitaliers ambulatoires proposés aux patients dont la majorité a été rénovée ou reconstruite au cours des 10 dernières années.
- Différents dispositifs qui étayent l'offre de psychiatrie générale.
- L'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques, la promotion des droits des usagers (label droits des usagers en santé) et la dynamique de relations avec ces derniers.

Venez participer
à nos projets dans
un cadre de travail
agréable.

Prime
d'engagement
de carrière Hospitalière possible
(PECH de 20 000€)
sur certains postes.



Pour la fiche de poste, contacter

Mme Sophie NIVOY, Responsable du service
des affaires médicales :
affairesmedicales@psysudparis.fr
avec un échange personnalisé et confidentiel
au 01 42 11 71 76

Les + du groupe hospitalier Paul Guiraud

- Une prise en charge de formation identique quel que soit le statut.
- La possibilité d'évolution professionnelle rapidement vers la titularisation dans le cadre de collaborations harmonieuses.
- Un internat récent, lieu de vie et de restauration de la communauté médicale.
- De grands espaces aux portes de Paris, accessibles par les transports en commun.

ENVOYEZ VOTRE LETTRE DE CANDIDATURE,

accompagnée d'un C.V. et de la photocopie de vos diplômes, à Mme Cécilia BOISSERIE, Adjointe au Directeur Groupe hospitalier Paul Guiraud - BP 20065 - 54 Avenue de la République - 94806 VILLEJUIF cedex.

